

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance IX
3 Situation en République d'Ouganda
4 Affaire *Le Procureur c. Dominic Ongwen* — n° ICC-02/04-01/15
5 Juge Bertram Schmitt, Président — Juge Péter Kovács — Juge Raul C. Pangalangan
6 Procès — Salle d'audience n° 3
7 Lundi 22 octobre 2018
8 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 31*)
9 M^{me} L'HUISSIER : [09:32:03] Veuillez vous lever.
10 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
11 Veuillez vous asseoir.
12 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
13 TÉMOIN : UGA-D26-P-0018
14 (*Le témoin s'exprimera en anglais*)
15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:21] Bonjour à tous.
16 Est-ce que le greffier d'audience pourrait appeler l'affaire ?
17 M. LE GREFFIER (interprétation) : [09:32:27] Bonjour.
18 Situation en République d'Ouganda ; situation (*sic*) *Le Procureur c. Dominic Ongwen*.
19 Référence de l'affaire : ICC-02/04-01/15.
20 Nous sommes en audience publique.
21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:32:41] Que les parties se
22 présentent.
23 M. GUMPERT (interprétation) : [09:32:47] Ben Gumpert pour l'Accusation, Pubudu
24 Sachithanandan, Adesola Adebeyejo, Colleen Gilg, Julian Elderfield, Hai Do Duc,
25 Jasmina Suljanovic, Grace Goh. Et je suis très... je suis désolé de dire que je ne me
26 suis pas suffisamment préparé pour ce qui est de la personne qui se trouve derrière.
27 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:47] Mais elle peut se
28 présenter elle-même, je crois.

- 1 Mme de LEEUW (interprétation) : [09:33:47] Mon nom est Laura de Leeuw.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:32] Merci beaucoup.
- 3 Et pour les représentants des victimes, Monsieur Manoba ?
- 4 M. MANOBA (interprétation) : [09:33:47] Bonjour, Monsieur le Président. James
- 5 Mawira et Anushka Sehmi.
- 6 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:33:47] Merci, merci. Je... je
- 7 mélange un peu les parties et les participants, je m'en excuse.
- 8 Monsieur Narantsetseg.
- 9 M. NARANTSETSEG (interprétation) : [09:33:55] Bonjour, Monsieur le Président.
- 10 Les représentants légaux des victimes, aujourd'hui, M. Orchlou Narantsetseg et
- 11 Caroline Walter.
- 12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:08] Oui, j'ai peut-être un
- 13 petit peu mêlé les syllabes, mais rien d'autre, rassurez-vous. Merci.
- 14 La Défense, s'il vous plaît.
- 15 M. OBHOF (interprétation) : [09:34:13] Monsieur le Président, Messieurs les juges, je
- 16 représente ici la Défense, avec Inshuti Ishimwe Zirimwabagabo, Krispus Ayena
- 17 Odongo, Beth Lyons, *Chief* Achaleke Taku. Et notre client, M. Ongwen, est présent
- 18 dans la salle d'audience.
- 19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:34:37] Merci, Maître Obhof.
- 20 Notre témoin suivant est D-0018. Nous allons maintenant entendre sa déposition.
- 21 Bonjour, vous allez déposer devant la Cour pénale internationale. Au nom de la
- 22 Chambre, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue dans cette salle d'audience.
- 23 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:08] Merci.
- 24 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:10] Vous avez devant
- 25 vous une carte qui porte la déclaration solennelle. Est-ce que vous pourriez en
- 26 donner lecture, comme chaque témoin devant cette Cour ?
- 27 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:35:18] Je déclare solennellement que je dirai la
- 28 vérité, toute la vérité et rien d'autre que la vérité.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:35:26] Merci beaucoup.
2 Vous avez maintenant prêté serment.
3 Quelques questions d'ordre pratique avant de commencer. Vous savez que tout ce
4 qui est dit ici est transcrit et interprété. Donc, pour permettre aux interprètes de
5 suivre votre déposition, vous êtes invité à parler lentement et à attendre que la
6 personne qui vous pose la question en ait terminé avant de donner votre réponse. Si
7 vous avez des questions vous-même, je vous invite à lever la main et on vous
8 donnera la parole. Merci.
9 Vous pouvez maintenant entamer votre déposition.
10 Je suppose que c'est M^e Obhof qui va prendre la parole.

11 M. OBHOF (interprétation) : [09:36:06] Effectivement, c'est bien moi.

12 QUESTIONS DE LA DÉFENSE

13 PAR M. OBHOF (interprétation) : [09:36:10]

14 Q. [09:36:13] Bonjour, Nathan.

15 R. [09:36:26] Bonjour.

16 Q. [09:36:28] Est-ce vous pourriez donner votre nom complet à la Cour, s'il vous
17 plaît ?

18 R. [09:36:32] Monsieur le Président, Messieurs les juges, je m'appelle Nathan Iron
19 Emory.

20 Q. [09:36:38] À quelle date êtes-vous né ?

21 R. [09:33:32] Le 18 février 1959.

22 Q. [09:33:32] À quel endroit ?

23 R. [09:36:44] En Ouganda, Katakwi, dans le district de Soroti.

24 Q. [09:36:51] Est-ce que c'est là que vous avez passé votre adolescence ?

25 R. [09:36:56] Oui.

26 M. OBHOF (interprétation) : [09:36:58] Est-ce qu'on peut passer en audience à huis
27 clos partiel pour une question ?

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:37:10] Huis clos partiel

1 pour une question, s'il vous plaît.

2 (*Passage en audience à huis clos partiel à 9 h 37*)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (*Passage en audience publique à 9 h 37*)

13 M. LE GREFFIER (interprétation) : [09:37:56] Nous sommes en audience publique.

14 L'INTERPRÈTE ACHOLI-ANGLAIS (interprétation) : [09:38:06] Monsieur le
15 Président, est-ce que le témoin peut attendre quelques secondes avant de répondre
16 aux questions qui lui sont posées ?

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:38:28] Monsieur Iron,
18 effectivement, vous répondez un petit peu trop vite lorsque vous répondez, ce qui
19 arrive à tout le monde dans cette salle d'audience, y compris au juge Président qui a
20 aussi tendance à parler trop vite. Donc, ça arrive ; pas de problème.

21 LE TÉMOIN (interprétation) : [09:38:37] Merci, Monsieur le Président.

22 M. OBHOF (interprétation) : [09:38:39]

23 Q. [09:38:40] Et pour quelle raison est-ce que vous vivez en dehors de votre pays —
24 de votre pays d'origine, l'Ouganda ?

25 R. [09:38:47] À cause des problèmes politiques dans mon pays.

26 Q. [09:38:51] Monsieur le témoin, dans votre déclaration, je vais utiliser ce terme,
27 aujourd'hui, UGA-D26-0010-0207... 0204 (*se corrige l'interprète*) — 0204 — première
28 page. Sur la première page, le nom de Nathan Opolot apparaît. Est-ce que vous

1 pourriez dire à la Cour pourquoi ce nom figure là ?

2 R. [09:39:32] C'est mon prénom et le nom de la famille, mais sur mes documents
3 universitaires et autres documents, j'utilise le nom Nathan Iron Emory.

4 Q. [09:39:44] Est-ce que vous avez eu un diplôme à la fin de l'école secondaire ?

5 R. [09:39:49] Oui.

6 Q. [09:39:55] Et quel a été votre premier emploi, votre premier travail après avoir
7 obtenu votre diplôme ?

8 R. [09:40:14] J'ai été employé au bureau du Président.

9 Q. [09:40:16] Et qu'est-ce que vous avez fait exactement pour le bureau du
10 Président ?

11 R. [09:40:24] Je faisais de la protection de personnes importantes, VIP.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:40:38] De quelles
13 personnes parlons-nous exactement, lorsque vous dites : « le Président » ?

14 R. [09:40:47] Merci, Monsieur le Président. Je servais le gouvernement de l'UPC de
15 M. Milton Obote.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:40:56] Merci.

17 M. OBHOF (interprétation) : [09:40:59]

18 Q. [09:40:59] En quelle année avez-vous commencé à travailler là ?

19 R. [09:41:04] En 1981... 1991 — 1991 —, juste après les élections de 1980.

20 Q. [09:41:22] En tant qu'agent de protection pour les personnes importantes, est-ce
21 que vous aviez — ce qui est une position tout à fait particulière... est-ce que vous
22 aviez un titre ?

23 R. [09:41:34] J'étais contrôleur de la maison d'État.

24 Q. [09:41:45] Est-ce que vous avez suivi une formation spécifique après avoir été
25 nommé à ce poste ?

26 R. [09:41:53] Monsieur le Président, j'ai suivi plusieurs formations. La protection des
27 personnes importantes en Corée du Nord, karaté... du karaté en Chine, j'ai fait un
28 autre cours en Inde, et le dernier cours que j'ai suivi, c'était à Monduli — pardon —

1 Monduli, en Tanzanie.

2 Q. [09:42:21] Commençons par la Corée du Nord. Combien de temps êtes-vous resté
3 pour cette formation en Corée du Nord ?

4 R. [09:42:29] Monsieur le Président, neuf mois.

5 Q. [09:42:32] Et pour l'Inde et la Chine, respectivement, pendant combien de temps
6 avez-vous suivi une formation à cet endroit ?

7 R. [09:42:45] Six mois en Inde.

8 Q. [09:42:46] Et la Chine ?

9 R. [09:42:48] La Chine, c'était une année.

10 Q. [09:43:05] Vous avez mentionné la Tanzanie : où avez-vous été formé
11 en Tanzanie ?

12 R. [09:43:11] J'étais à Monduli ? À l'académie de Monduli à Arusha.

13 Q. [09:43:18] Pendant toutes ces formations, ces formations en tactique militaire, qui
14 assurait la garde du Président ?

15 R. [09:43:34] Monsieur le Président, avant que je ne parte en Corée du Nord, nous
16 avons suivi... nous avons organisé plutôt, un cours de base en Ouganda où nous
17 avons créé une unité appelée « l'Unité de protection présidentielle ». Cette unité
18 disposait d'un certain nombre de soldats que j'ai laissés derrière moi car j'allais
19 prendre un poste de commandement.

20 Q. [09:44:12] Lorsque vous êtes allé en Corée du Nord, est-ce qu'il y avait d'autres
21 personnes... d'autres gardes de... de pays... de pays étrangers qui étaient en prêt au
22 gouvernement de l'Ouganda ?

23 R. [09:44:33] Monsieur le Président, nous avons un... une unité de protection
24 présidentielle du Président. Je veux dire qu'il y avait une deuxième garde à Entebbe,
25 à la maison d'État.

26 Q. [09:44:56] Combien de temps a duré votre formation à Monduli ?

27 R. [09:45:04] Deux ans, octobre 84 à 86... à avril 86.

28 Q. [09:45:14] Combien d'Ougandais se trouvaient dans cette formation à l'académie

1 militaire, à ce moment-là ?

2 R. [09:45:23] Monsieur le Président, six du bureau du Président, 17 de la... l'unité
3 régulière ; au total, ça fait 23.

4 Q. [09:45:48] Quelle était la réputation de l'académie militaire de Monduli, à cette
5 époque-là, de 84 à 86 ?

6 R. [09:46:00] Monsieur le Président, Monduli, c'était une académie de haute
7 réputation internationale qui formait des personnes hautement qualifiées. Une
8 formation en combat militaire, discipline ; tout.

9 Q. [09:46:28] Alors, lorsque vous êtes... vous vous êtes rendu à Monduli, qui était au
10 pouvoir en Ouganda ?

11 R. [09:46:39] Lorsque je suis parti à Monduli, mon Président au pouvoir était
12 M. Milton Obote.

13 Q. [09:46:48] Pendant ces deux années que vous avez passées à Monduli, est-ce qu'il
14 y a eu des changements au gouvernement ougandais ?

15 R. [09:46:57] Oui, en juillet de l'année suivante, 1985, tout d'un coup, le
16 gouvernement a été renversé par le... un... un... par un coup d'État militaire par des
17 officiers.

18 Q. [09:47:30] Est-ce que ces officiers de l'armée de l'UNLA, est-ce qu'ils étaient
19 toujours au pouvoir lorsque vous avez passé votre diplôme en avril 86 ?

20 R. [09:47:44] Monsieur le Président, non, ils ont été renversés au bout de six mois.

21 Q. [09:47:49] Qui est major Jakaya Mrisho Kikwete ? Je vous présente mes excuses si
22 je prononce mal ce nom.

23 R. [09:48:17] Monsieur le Président, le major Jakaya Mrisho Kikwete était mon chef
24 politique à Monduli.

25 Q. [09:48:24] Est-ce que vous avez reçu des informations sur la situation politique de
26 la part du major Kikwete alors que vous vous trouviez à Monduli ?

27 R. [09:48:34] Oui, après le renversement de notre gouvernement en juillet 85, nous
28 avons suivi l'évolution, les événements, jusqu'en janvier 86, lorsque le... lorsque

1 Museveni a... s'est emparé de Kampala. J'ai été invité à son bureau, le... le bureau du
2 major Jakaya Mrisho Kikwete qui était responsable politique, il m'a fait un... un
3 discours, il m'a donné... fait un cours, plutôt, en sciences politiques, à l'académie et il
4 m'a dit : « Il y a des changements dans notre pays, le premier en juillet de l'année
5 dernière, et puis, maintenant nous avons un nouveau changement de gouvernement
6 en Ouganda, et le dirigeant rebelle est Yoweri Museveni. »

7 Q. [09:49:49] Et est-ce qu'il vous a dit ce qui s'était passé le 11 février 1986 ?

8 R. [09:50:01] Monsieur le Président, oui. Monsieur le Président, il m'a dit que, le 11,
9 le nouveau gouvernement de l'Ouganda avait organisé une conférence régionale
10 pour les dirigeants régionaux qui devait... qui a eu lieu à Entebbe.

11 Q. [09:50:27] Est-ce que le major Kikwete vous a proposé de faire quelque chose pour
12 vous et les 23 cadets militaires qui se trouvaient avec vous à Monduli ?

13 R. [09:50:40] Oui, il m'a dit : « Votre cours se termine dans les deux mois à venir,
14 mon Président se rend à Entebbe avec le Président Habyarimana du Rwanda,
15 Mobutu du Zaïre, Arap Moi du Kenya, un dirigeant soudanais également, des
16 représentants du Kenya. Si vous souhaitez retourner chez vous... parce que si vous le
17 souhaitez, vous pouvez aussi terminer le cours. Si vous le souhaitez, si vous
18 souhaitez rentrer chez vous, mon Président peut vous... peut passer le message au
19 Président Museveni. »

20 Q. [09:51:40] Est-ce que vous avez trouvé... Enfin, je trouve ça un peu étrange, parce
21 que Kikwete est devenu Président du... de... de Tanzanie. Donc, je dirais, le Président
22 Kikwete. Donc, est-ce que le major a transmis un message au major Kikwete pour
23 que celui-ci le transmette au Président de la Tanzanie ?

24 R. [09:52:05] Monsieur le Président, oui, j'ai envoyé un message manuscrit au
25 nouveau dirigeant en Ouganda, expliquant notre situation, que nous étions sur le
26 point de terminer le cours, et que nous souhaitions rentrer dans notre pays.

27 J'ai envoyé le message au Président Museveni, et mon instructeur politique, le major
28 Jakaya Mrisho Kikwete a proposé de m'accompagner puisqu'il était dans la

1 hiérarchie, il devait accompagner le Président. Il a emmené la lettre et il a remis la
2 lettre à Museveni, à Entebbe.

3 Q. [09:52:51] Et CCM, qu'est-ce que ça veut dire ?

4 R. [09:52:56] C'est le parti au pouvoir en Tanzanie. Ça veut dire « *Chama cha*
5 *Mapinduzi* ».

6 Q. [09:53:10] Et cette lettre manuscrite que vous avez fait transmettre, est-ce que vous
7 avez eu une réponse ?

8 R. [09:53:17] Monsieur le Président, oui.

9 Q. [09:53:23] Qu'est-ce que disait la lettre que vous avez reçue en réponse ?

10 R. [09:53:29] Cette lettre a été... était écrite par le Président Museveni qui disait qu'il
11 avait bien reçu ma lettre, et qu'il ne voyait pas d'objection à ce que nous rentrions
12 dans notre pays puisque nous avons été à l'extérieur, nous avons étudié à
13 l'extérieur. Nous n'avions jamais combattu. Ceux qui souhaitaient le rejoindre
14 pouvaient le faire, ils ne devaient pas continuer à vivre ailleurs. Et il poursuivait, il a
15 déclaré : « Pour moi et pour honorer... pour vous honorer, vous le peuple, je...
16 j'envoie mon commandant de l'armée participer à votre remise de diplôme. »

17 Q. [09:54:27] Monsieur le témoin, vous avez déclaré comment le Président avait fait
18 remarquer que vous vous trouviez en dehors du pays lorsque les rebellions se sont
19 développées. Est-ce que vous, spécifiquement, et les cadets, est-ce que vous étiez
20 loyaux au Président de l'Ouganda ?

21 R. [09:54:52] Je travaillais au bureau du Président, mais ma loyauté, c'était une
22 loyauté au pays.

23 Q. [09:55:14] Vous avez parlé du Président Museveni qui devait envoyer quelqu'un à
24 votre remise de diplôme. Qui est-ce que précisément le Président Museveni a
25 envoyé ?

26 R. [09:55:33] Il a envoyé le commandant Muhwezi (*phon.*). Je ne me souviens plus de
27 son prénom. Jim Muhwezi (*phon.*)... non, pas Jim Muhwezi (*phon.*).

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:55:48] Maître Obhof, vous

1 pouvez suggérer un nom, je crois, si vous le souhaitez.

2 R. [09:55:54] C'est... c'est un... c'est un général... c'est un général... le premier
3 commandant.

4 M. OBHOF (interprétation) : [09:56:07]

5 Q. [09:56:08] Elly ?

6 R. [09:56:09] Elly Tumwine.

7 Q. [09:56:16] Je vois que vous avez bien décrit les choses.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [09:56:21] On peut peut-être
9 fermer un petit peu les... les rideaux, parce que j'ai l'impression qu'on est un peu
10 sous les feux de la rampe à la Chambre.

11 M. OBHOF (interprétation) : [09:56:36] Oui, vous êtes un peu sur un... sur la scène.

12 Q. [09:56:42] Monsieur le témoin, le général Tumwine, est-ce qu'il a parlé aux
13 nouveaux diplômés ?

14 R. [09:57:04] Monsieur le Président, Messieurs les juges, Tumwine est arrivé le matin,
15 par avion de *Ugandan Airlines*, il a été introduit à la cérémonie de remise de diplôme
16 et puis ensuite, après la remise de diplôme, nous avons eu... nous avons déjeuné
17 avec le Président. J'avais invité des... des personnes. Nous avons été regroupés par
18 petits groupes, justement, des gens du Mozambique, d'Angola, du Nigeria, d'Inde,
19 des Ougandais. On nous a mis... on a mis de côté Museveni et son... le commandant
20 — pardon — (*se corrige l'interprète*) de Museveni, d'un côté, et ensuite, il nous a parlé,
21 oui.

22 Q. [09:57:46] Qu'est-ce que le général Tumwine vous a dit ?

23 R. [09:57:50] Eh bien, il nous a assuré de notre sécurité une fois que nous rentrerions
24 au pays. Il a déclaré qu'il était venu avec un avion charter et qu'il était prêt à rentrer
25 avec nous. Un avion spécialement affrété (*se corrige l'interprète*).

26 Q. [09:58:23] Et quand est-ce que vous êtes rentrés ?

27 R. [09:58:26] Après la remise de diplôme à Monduli, vous devez partir le jour même.
28 Nous sommes partis à 5 heures, le jour même.

1 Q. [09:58:39] Et est-ce que vous avez pris ce même avion spécialement affrété ?

2 R. [09:58:44] Oui.

3 Q. [09:58:52] Est-ce que lorsque vous êtes rentré chez vous, en Ouganda, est-ce qu'on
4 vous a reçus ou est-ce que des représentants officiels de l'Ouganda se sont adressés à
5 vous ?

6 R. [09:59:09] Monsieur le Président, lorsque nous sommes arrivés à Entebbe, nous...
7 nous avons été conduits à Kampala, en bus, avec des escortes de la maison de la
8 République. La maison de la République, c'était le siège militaire de l'UNLA, qui
9 était maintenant... qui avait été maintenant capturé par les rebelles de la NRA. Le
10 Président Museveni est venu, il s'est adressé à nous à 9 heures le même jour.

11 Q. [09:59:50] Nathan, quel était le message transmis par le Président Museveni
12 lorsqu'il s'est adressé à vous et aux cadets ?

13 R. [09:59:58] Monsieur le Président, le Président Museveni a répété en fait le même
14 message, le message qui se trouvait dans la lettre, à savoir ceux qui souhaitaient se
15 rallier étaient libres de le faire, mais ceux qui ne le souhaitaient pas pouvaient
16 reprendre le cours de leur vie. Et ceux qui allaient se rallier, en fait devaient suivre
17 un enseignement politique, et ce pendant quatre mois.

18 Q. [10:00:27] Alors, excusez-moi, j'ai parlé des élèves, des aspirants, mais pour les
19 nouveaux officiers, alors, combien de temps est-ce qu'il leur a été accordé pour qu'ils
20 puissent prendre cette décision ?

21 R. [10:00:43] Messieurs les juges, nous sommes arrivés en Ouganda le jeudi, et
22 M. Museveni nous a dit que ce programme d'éducation politique allait commencer
23 dimanche. Donc, on nous a donné du jeudi... il y avait jeudi, vendredi, samedi pour
24 faire notre choix.

25 Q. [10:01:04] Et ces anciens élèves officiers qui étaient entre-temps devenus officiers
26 et qui venaient de Monduli, combien sont repartis ?

27 R. [10:01:17] Il y en a quatre qui ne sont pas repartis, à l'exception de ces quatre, les
28 autres sont repartis.

1 Q. [10:01:29] Et lorsque le Président Museveni vous a parlé de ce programme de
2 quatre mois d'éducation politique et d'idéologie, comment est-ce que vous aviez
3 compris ce programme ?

4 R. [10:01:46] Lorsqu'il nous a parlé d'éducation politique, nous savions que cela était
5 normal parce qu'au sein de l'armée, il y a ce département d'éducation politique.
6 Donc, nous pensions qu'il s'agissait d'un enseignement politique tout à fait normal.
7 Donc, j'ai assuré à mes collègues... En fait, je leur ai dit, voyons un peu voir,
8 participons à cela, et puis nous verrons ce qui se passera ensuite.

9 Q. [10:02:19] Et est-ce que vous avez jamais appris ce qu'il est advenu à ces quatre
10 hommes qui ne sont pas revenus ?

11 R. [10:02:31] Monsieur le Président, il y en a un qui est décédé par la suite, les autres
12 se sont enfuis du pays.

13 Q. [10:02:41] À votre avis, est-ce que la décision de se rallier à la NRA et de suivre ces
14 cours de rééducation politique, est-ce que cela était volontaire ?

15 R. [10:03:00] Monsieur le Président, Messieurs les juges, c'était certes volontaire, mais
16 lorsque je suis arrivé là-bas, lorsque je suis arrivé à cet endroit où l'on allait nous
17 enseigner ces cours d'éducation politique, là, c'est devenu autre chose.

18 Q. [10:03:21] Je pense que vous devez avoir des dons de télépathie, parce que c'est
19 justement ce dont j'allais parler maintenant. Alors, où est-ce qu'on... où est-ce que
20 vous avez été conduits pour cet... ce programme de rééducation politique ?

21 R. [10:03:38] Monsieur le Président, Messieurs les juges, lorsque nous sommes
22 arrivés dimanche à la maison de la République, alors, il faut savoir que M. Museveni
23 nous avait donné de l'argent jeudi pour que nous puissions donc rester à Kampala et
24 prendre notre décision. Donc, nous sommes revenus, nous avons pris le bus, on nous
25 a conduits à Masaka. Masaka, c'est une ville qui se trouve au sud-ouest de Kampala.

26 Q. [10:04:15] Cet endroit où on vous a conduits, à Masaka, est-ce qu'il y a quelque
27 chose de particulier au sujet de cet endroit ?

28 R. [10:04:23] Monsieur le Président, Messieurs les juges, oui. C'est un lieu où j'avais

1 l'habitude de me rendre, un lieu que je fréquentais, parce qu'il s'agissait de la
2 résidence de campagne du vice-président de la République de l'Ouganda,
3 M. Paulo... Paulo Muwanga.

4 Q. [10:04:54] Alors, quelles étaient les conditions qui prévalaient dans ce centre
5 appelé... ce centre de rééducation politique ?

6 R. [10:05:12] Monsieur le Président, Messieurs les juges, pour aller en voiture ou en
7 bus de Kampala à Masaka, cela prend environ trois heures, donc nous y sommes
8 arrivés à huit heures. Avant d'arriver là-bas, je dois dire qu'il y avait toute une suite,
9 toute une série de barrages routiers. Tout le centre était entouré. Il y avait environ
10 cinq barrages routiers, à partir du moment où nous sommes arrivés. Et puis, lorsque
11 nous sommes arrivés, lorsque nous sommes entrés, nous avons constaté, enfin, nous
12 avons assisté à quelque chose d'absolument épouvantable, parce qu'il y avait des
13 officiers qui étaient en train de mourir, l'officier capturé qui était... des officiers
14 capturés – pardon – qui étaient d'anciens officiers ou soldats de l'UNLA, ils
15 gisaient par terre, ils n'avaient rien à manger, il n'y avait pas de logement, rien. Il y
16 avait des corps.

17 Bon, mes... mes collègues ont refusé de sortir du véhicule. Vous voyez, cet endroit,
18 en fait, il était contrôlé par de petits enfants, des enfants qui avaient des... des fusils.
19 C'est des enfants que... C'est ce que nous appelons des *kadogo*. Donc, j'ai... j'ai... là,
20 je me suis quand même retourné vers le commandant qui nous... qui assurait notre
21 transport et je lui ai dit : « Mais écoutez, vous nous amenez pour suivre un cours
22 d'éducation politique. C'est dans cet endroit, dans ce lieu, que vous nous amenez
23 pour que nous suivions des cours d'éducation politique ? C'est ça, l'école ? Qu'est-ce
24 qui se passe ici ? »

25 Et ce commandant, en fait, il s'appelait Mushabe, me semble-t-il. Il m'a dit : « Non,
26 non, non, non. Non, non. » Enfin, moi, je lui ai dit : « Non, non, nous ne pouvons pas
27 rester ici. Nous nous sommes mis d'accord avec le commandant... avec le Président
28 – plutôt –, nous avons bien accepté le fait de venir suivre des cours d'éducation

1 politique, mais là, nous sommes visiblement dans un camp de détention », voyez-
2 vous, parce que, bon, je pouvais parler, parce que, en fait, il y en avait qui venaient
3 du Nord, donc je pouvais m'exprimer en luo avec eux, ou dans ma langue natale, en
4 ateso. Donc, je leur ai dit : « Non, non, absolument pas, c'est une prison, ici. »

5 Q. [10:07:40] Alors, d'après vous, combien de personnes se trouvaient dans ce centre
6 de détention à Masaka ?

7 R. [10:07:46] Monsieur le Président, Messieurs les juges, il y avait plus de 750 anciens
8 soldats et officiers. Certains m'ont dit qu'ils n'avaient pas été capturés. D'autres
9 n'avaient pas été capturés, mais ils avaient décidé de se rallier à la NRA. Et ensuite,
10 on les avait mis de côté, et on les avait arrêtés, et on les avait emmenés là-bas.

11 Q. [10:08:03] Ce lieutenant Mushabe, qu'a-t-il fait lorsque vous lui avez exposé votre
12 grief ?

13 R. [10:08:10] Je lui ai parlé. Je lui ai dit : « Est-ce que vous pourriez envoyer un
14 message radio à Elly Tumwine ? Est-ce que vous pourriez lui dire que les officiers ne
15 veulent pas aller dans cet endroit ? Dites-lui. Je peux pas les forcer, les contraindre.
16 Ils refusent de sortir du véhicule. » Donc, il a décidé de lui envoyer un... de l'appeler
17 par message radio. Il a décidé d'appeler Tumwine.

18 Q. [10:08:40] Et qu'est-ce qu'a dit Tumwine à Mushabe ? En tout cas, qu'est-ce que le
19 lieutenant vous a dit qu'il avait dit ?

20 R. [10:08:57] Monsieur le Président, Messieurs les juges, voilà ce dont j'ai été
21 informé : « Si telle est la situation, nous allons aller à l'ouest, vers Mbarara. »

22 Q. [10:09:10] Et à l'époque, que se trouvait... qu'est-ce qui se trouvait à Mbarara ?

23 R. [10:09:17] Monsieur le Président, Messieurs les juges, d'après ce que je savais,
24 Mbarara, c'était le 34^e bataillon de l'UNLA, donc c'est une caserne. Lorsque nous
25 sommes arrivés à Mbarara, alors là, nous avons eu une nouvelle particulièrement
26 choquante et... Sans oublier ce que nous y avons vu. La caserne, elle est très, très,
27 très vaste, là-bas. Mais nous y avons trouvé plus de 15 000 enfants dont l'âge était
28 compris entre 8 et 15 ans, 15, 16 ans. Ils étaient tous là-bas. Ils venaient tous de... du

1 nord de l'Ouganda, de l'est de l'Ouganda également, où la NRA luttait contre les
2 anciens soldats de l'UNLA.

3 Q. [10:10:16] Et pour que tout soit bien clair, vous nous avez dit qu'ils avaient été
4 transportés du nord de l'Ouganda, et ensuite, vous avez dit « de l'est de
5 l'Ouganda ». Vous vouliez dire qu'ils avaient été transportés à partir de ces
6 deux régions, n'est-ce pas ?

7 R. [10:10:35] Oui, oui, de l'est de l'Ouganda également.

8 Q. [10:10:46] Et outre le fait qu'il y avait plus de 10 000 enfants soldats là-bas, quelles
9 étaient les conditions de ce nouveau centre d'entraînement où vous étiez arrivés ?

10 R. [10:10:54] Nous avons été les premiers officiers à arriver à Mbarara, donc, bon, il y
11 avait ces enfants là-bas. Et les conditions, elles étaient encore pires. Il n'y avait
12 aucun... aucun assainissement. Les bâtiments, ils avaient été complètement
13 dilapidés, aucun soin de santé sur place. Il y avait juste des instructeurs qui
14 dormaient là, qui dormaient, eux, dans de très belles maisons — je parle des
15 instructeurs de la NRA. Mais les autres, ils dormaient dans des... dans des trous. Ils
16 n'avaient rien pour se couvrir, très peu à manger, des maladies, la diarrhée, et cetera.

17 Q. [10:11:45] Comment est-ce que ces enfants étaient formés, à la 34^e caserne ?

18 R. [10:11:53] Monsieur le Président, Mesdames... Messieurs les juges — pardon —,
19 alors, chaque enfant... on demandait à chaque enfant de prendre un bâton et... un
20 bâton comme s'il s'agissait d'un fusil. Donc, fondamentalement, on leur apprenait à
21 se battre en tant que soldats en utilisant ces bâtons, mais c'était une formation de
22 soldat.

23 Q. [10:12:23] Et vous, lorsque vous étiez là-bas, où avez-vous dormi ?

24 R. [10:12:30] Alors, il faut savoir que dans la caserne de Mbarara, il y a donc le
25 quartier des officiers, il y a le quartier des jeunes officiers, et puis le quartier des...
26 des 2^e classe, des soldats. Donc, nous, nous étions dans ce quartier des... dans cet
27 endroit pour les 2^e classe. Et puis, il y avait le hall principal. C'est là où l'éducation
28 politique était censée être enseignée.

1 Q. [10:12:57] Alors, je ne... n'inclus pas les quelques... la vingtaine d'officiers avec
2 lesquels vous êtes... vous vous trouviez à Monduli, mais hormis ces 20 officiers ou
3 cette vingtaine d'officiers, où étaient les officiers avec lesquels vous vous trouviez à
4 la 34^e caserne ? Ces officiers, d'où venaient-ils, plutôt ?

5 R. [10:13:26] L'autre groupe d'officiers venait de différentes unités : service du
6 renseignement, commandement. Et puis, il y en avait d'autres également. Ils ne
7 venaient pas tous de la même tribu. Il y avait différentes tribus, il y avait des Acholi,
8 il y avait des Karamojong, des Baganda et des Busoga.

9 Q. [10:14:19] Alors, pendant combien de temps est-ce que vous êtes resté à la
10 34^e caserne ?

11 R. [10:14:22] Six mois, du mois d'avril au mois d'octobre, donc six mois, et c'était
12 en 86.

13 Q. [10:14:24] Et est-ce que vous avez obtenu un diplôme ?

14 R. [10:14:26] Monsieur le Président, Messieurs les juges, moi, j'ai refusé de suivre ce
15 cours, mais d'autres l'ont suivi, et ils ont obtenu un diplôme.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:14:36] Puis-je rapidement
17 poser une question ?

18 Q. [10:14:39] Est-ce que vous avez eu la possibilité de parler avec l'un de ces soldats
19 ou plusieurs de ces jeunes soldats dont vous avez parlé ?

20 R. [10:14:50] Monsieur le Président, oui, tout à fait.

21 Q. [10:14:52] Et qu'est-ce qu'ils vous ont dit ? Comment étaient-ils arrivés à cet
22 endroit ?

23 R. [10:14:58] Monsieur le Président, Messieurs les juges, c'étaient des enfants, et
24 lorsque la NRA a progressé, dans l'Est et dans le Nord et... ils ont persuadé les
25 enfants les plus âgés de... qui étaient en fait dispersés ici et là, dans la brousse, qui
26 avaient été abandonnés par leurs parents qui s'enfuyaient, en fait, ils les ont
27 convaincus de monter à bord de ces camions, ils les ont transportés ensuite à
28 Mbarara.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:15:33] Merci.

2 Poursuivez.

3 M. OBHOF (interprétation) : [10:15:36]

4 Q. [10:15:36] Alors, si tant est que vous êtes en mesure d'estimer, je pense à ces
5 *kadogo*, à ces jeunes, combien d'entre eux ont obtenu, donc, ce diplôme dans ce soi-
6 disant centre de formation à Mbarara ?

7 R. [10:15:51] Bon, ils étaient environ 15 000. Mais au moment, en fait, où ils ont
8 obtenu leur diplôme, Museveni avait nommé 1 500 officiers pour les commander.

9 Q. [10:16:06] Alors, cette... cette... je pense à cette cérémonie de remise de diplôme :
10 est-ce qu'il y avait des représentants des autorités ougandaises qui étaient présents ?

11 R. [10:16:32] Il y a eu deux cérémonies, mais à la cérémonie de Mbarara, Museveni
12 était présent, son cousin, le général Salim Saleh, qui était le directeur des opérations
13 de combat, il y avait également le commandant Chihandae, qui était responsable de
14 la formation, qui était le directeur de la formation. C'étaient les seules personnes qui
15 se trouvaient à Mbarara.

16 Q. [10:16:59] Est-ce qu'ils se sont adressés aux jeunes diplômés, aux nouveaux
17 diplômés lors de la cérémonie ?

18 R. [10:17:08] M. Museveni était absent, il n'était pas présent au moment du défilé. En
19 fait, il se trouvait dans le hall et il s'adressait aux officiers. Mais Salim Saleh... les
20 autres étaient ceux qui ont parlé aux instructeurs, parce qu'il s'agissait d'enfants très
21 jeunes, donc ils ne comprenaient pas véritablement ce qui leur était dit, voyez-vous.
22 On leur avait donné des uniformes... un uniforme et un fusil. Et il y avait environ
23 150 camions qui attendaient pour les transporter.

24 Q. [10:17:42] Vous avez évoqué Salim Saleh. Est-ce qu'il s'agit... est-ce qu'il est le
25 cousin ou le frère de M. Museveni ?

26 R. [10:17:55] Non, Monsieur le Président, on me dit qu'il s'agit du cousin de
27 Museveni.

28 Q. [10:18:02] Vous avez parlé des uniformes, des fusils et des camions. Alors, peut-

1 être que c'est évident et manifeste, mais quel était... enfin, pourquoi est-ce que ces
2 uniformes, ces armes à feu leur ont été remis et pourquoi est-ce qu'il y avait des
3 camions qui les attendaient juste après la cérémonie ?

4 R. [10:18:24] Monsieur le Président, c'est évident, à partir du moment où on vous
5 donne un fusil et que vous êtes une recrue qui vient d'être diplômée, vous devez
6 savoir, en fait, qu'on va vous envoyer pour accomplir quelque chose. Donc, ils se
7 préparaient à aller remplacer les autres *kadogo* qui se trouvaient dans le nord et dans
8 l'est du pays — les autres *kadogo* de la NRA.

9 Q. [10:19:09] Est-ce que vous savez si ces *kadogo* sont allés au nord et à l'est ?

10 R. [10:19:19] Monsieur le Président, Messieurs les juges, oui, parce que, donc, on leur
11 a remis leurs uniformes, ils ont été mis à bord des camions, donc ces 150 camions qui
12 se trouvaient là. Alors, nous, nous étions dans le hall avec M. Museveni, il était en
13 train de lire les noms des commandants qui allaient commander, justement, ces
14 jeunes enfants. Et en ce qui concerne mon groupe, nous étions trois, tous originaires
15 de Teso et nous avons tous refusé de faire ce travail ; mais les autres l'ont fait.
16 Certains, maintenant, sont des généraux, ils se trouvent toujours là-bas.

17 Q. [10:20:14] Donc, vous déclarez que vous avez refusé de vous rendre là-bas. Alors,
18 où est-ce que vous êtes allé ?

19 R. [10:20:25] Monsieur le Président, Messieurs les juges, suivant l'idéologie de la
20 NRA, si vous avez une opinion dissidente et si vous l'exprimez, ils vous appellent en
21 swahili « *piga mzee* » (*phon.*). Donc, on nous a gardés là pendant deux semaines et
22 puis, après, les camions sont revenus à Mbarara avec les premiers *kadogo*. Donc,
23 Museveni, en fait, les avait conduits là et les avait... il avait transformé cet endroit en
24 une école pour ces *kadogo*. Donc, on a été mis dans ces camions et on nous a
25 conduits en direction de l'ouest, en prison, à Kiburara.

26 Q. [10:21:17] Lorsque vous dites qu'ils ont transformé la 34^e caserne de l'armée en
27 une école pour les *kadogo*, est-ce que vous parlez... lorsque vous parlez d'une école,
28 est-ce que vous parlez d'un centre de formation ou d'un véritable institut

1 d'enseignement ?

2 R. [10:21:40] Monsieur le Président, il disait... il parlait d'éducation, mais, moi,
3 lorsque je suis parti... enfin, je ne sais pas s'ils les formaient, s'ils leur enseignaient
4 une éducation de base ou si cela était mâtiné (*phon.*) d'idéologie de la NRA, je n'en
5 sais rien.

6 Q. [10:22:01] Vous avez expliqué qu'on vous avait amené vers l'ouest, à Kiburara.

7 R. [10:22:09] Oui.

8 Q. [10:22:11] Et que se trouvait... qu'est-ce qu'il y avait à Kiburara ?

9 R. [10:22:16] Monsieur le Président, Messieurs les juges, Kiburara, c'est une... une
10 ferme carcérale dans la région de l'ouest. En fait, il s'agit de logements pour les
11 gardes de prison qui ont des activités agricoles dans cette ferme. Bon, il y avait très
12 peu. Nous, lorsque nous sommes arrivés à Kiburara, ce qui nous a vraiment
13 choqués, et c'était très, très choquant, c'est qu'il y avait encore plus d'enfants là-bas,
14 dans cette prison, d'enfants qui avaient été envoyés du nord et de l'est. Il y avait plus
15 de 7 000 enfants. Ils se trouvaient tous dans cette prison, personne... dans une pièce
16 comme celle-ci. Personne ne pouvait sortir. Au moins, ici, il y a un toit, mais... il y en
17 avait une qui avait un toit, l'autre non et ils étaient obligés de dormir assis.

18 Q. [10:23:36] Alors, avant d'obtenir de plus amples détails à ce sujet, est-ce que vous
19 pourriez nous expliquer, nous indiquer quand vous êtes arrivé dans cette ferme
20 carcérale de Kiburara ?

21 R. [10:23:51] On m'y a conduit en octobre et j'en suis parti au début du mois de
22 février, donc l'année suivante.

23 Q. [10:24:10] En fait, Nathan, pourquoi est-ce qu'on vous a conduit dans cette ferme
24 carcérale ?

25 R. [10:24:16] Mais, Maître, comme je vous l'ai déjà dit, ceux qui refusaient
26 d'obtempérer aux ordres, qui refusaient d'aller combattre, parce que, bon, je vous ai
27 dit qu'il s'agissait d'éducation... ils parlaient d'éducation politique, mais ça, c'était
28 pour vous attirer, en fait. Et lorsque vous vous rendez compte de ce dont il s'agissait,

1 moi, je ne pouvais pas être contraint à faire quelque chose que je n'approuvais
2 absolument pas. Donc, j'ai refusé dès le départ et c'est ainsi que je me suis retrouvé à
3 Mbarara. Dès que je suis arrivé à Mbarara, je me suis dit que je n'allais pas accepter
4 cette éducation politique. Enfin, le type d'éducation politique dont il s'agissait,
5 c'était, en fait, que la NRA devait absolument démystifier les armes. Donc, je leur ai
6 dit « mais de quel type d'éducation politique s'agit-il ? » Donc, moi, j'ai refusé de
7 suivre cela.

8 Q. [10:25:08] Lorsque vous dites « démystifier les armes », est-ce que vous pourriez
9 nous donner un peu plus d'explications à ce sujet, Nathan ?

10 R. [10:25:19] Bon, d'après ce que je comprends, ils voulaient, en fait, s'assurer de la
11 disponibilité des fusils, enfin... ce sont les termes qu'ils utilisaient. Aidez-moi, peut-
12 être, mais c'est les termes qu'ils utilisaient. Ils parlaient de « démystifier les fusils ».

13 Q. [10:25:48] Mais peut-être que vous pourriez le dire dans une autre langue, une
14 langue où vous vous sentez plus à l'aise si... comment est-ce que vous avez compris
15 cette explication ?

16 R. [10:25:54] Bon, le fait est que, d'après l'idéologie de la NRA, la NRA croit en
17 l'utilité des fusils. Donc, ils disaient, en fait, ils disaient à tout le monde « un fusil,
18 c'est utile ; ça n'est pas dangereux, un fusil, c'est utile. »

19 M^e AYENA ODONGO (interprétation) : [10:26:21]

20 Q. [10:26:22] Nathan ?

21 R. [10:26:24] Oui, Maître.

22 Q. [10:26:26] Démystifier... démystifier, cela signifie le présenter, l'exposer ?

23 R. [10:26:36] Oui, oui, faire en sorte qu'il soit disponible.

24 Q. [10:26:41] Donc, exposer ce fusil, peut-être que ce qu'ils entendaient, c'est que, par
25 le passé, le fusil était au cœur du contrôle politique du pays. Ceux qui détenaient les
26 armes étaient craints. Donc, ils voulaient, en quelque sorte, démystifier cette notion,
27 faire en sorte que les fusils soient vus, soient exposés et ne soient pas considérés
28 comme l'objet ultime qui pouvait être utilisé dans le monde politique. Est-ce que

1 c'est ce qu'ils entendaient, peut-être ?

2 R. [10:27:11] Oui, je le pense.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:27:19] Écoutez, je ne suis
4 pas intervenu, mais... bon, je n'ai pas d'objection à ce que vous posiez des questions
5 au témoin, Maître, mais en principe, nous ne voulons pas que... que vous changiez,
6 en fait... bon, M^e Obhof est celui qui pose les questions, vous pourriez intervenir
7 lorsque... une fois qu'il aura fini, mais pas pendant son interrogatoire principal.
8 Deuxièmement, étant donné que ce que le témoin était en train de nous dire était
9 clair, bon, je n'ai pas soulevé d'objection, mais votre question était particulièrement
10 tendancieuse, donc, très franchement. Donc, je ne vous ai pas interrompu
11 maintenant, mais je vous dis cela pour l'avenir.

12 Poursuivez, Maître Obhof

13 M. OBHOF (interprétation) : [10:28:20] Merci, Monsieur le Président.

14 Q. [10:28:22] Et dans cette ferme carcérale de Kiburara, qui dirigeait cette prison ?

15 R. [10:28:27] Il s'agissait du commandant... Mogor (*phon.*) Muhwezi. C'était un
16 ancien commandant de l'UNLA.

17 Q. [10:28:54] Vous avez déjà évoqué cela, est-ce que vous pourriez, peut-être, nous
18 décrire un peu plus les conditions qui prévalaient dans cette ferme carcérale ?

19 R. [10:29:07] Monsieur le Président, Messieurs les juges, Kiburara, c'est
20 fondamentalement une ferme carcérale agricole. Bon, c'est là qu'on y met du bétail,
21 des cultures, bon, c'était une prison principale. Donc, les prisonniers, c'est là qu'ils
22 vivaient et qu'ils faisaient pousser leurs cultures. Mais bon, il y avait eu la guerre,
23 donc, la prison, en fait, elle était vide. Et c'est pour cela qu'ils avaient amené ces
24 enfants dans cet endroit. L'idée consistait à faire en sorte de commencer les activités
25 agricoles, donc, c'était l'idée de la NRA qui voulait utiliser ces enfants pour qu'ils
26 fassent... pour qu'ils se livrent à des activités agricoles, et là, il y avait tous ces
27 officiers, bon, il y en avait certains qui avaient refusé de le faire. Mais lorsque nous
28 sommes arrivés, nous avons trouvé les enfants, mais il n'y avait aucun officier. Les

1 seuls officiers, bon, ils étaient environ 250, eux, ils étaient dans les silos, là où les
2 céréales étaient conservées. Et c'est là où on nous a dit de dormir. Il n'y avait aucune
3 ventilation. Bon, les enfants, eux, ils dormaient à ciel ouvert, il n'y avait pas de
4 couverture, rien ; nous, au moins, on avait des couvertures. Mais ces enfants, ils
5 n'avaient absolument rien, aucun vêtement, rien. C'était absolument épouvantable.

6 Q. [10:30:54] Alors, les officiers, officiers comme vous, où étaient-ils cantonnés, ceux
7 qui étaient envoyés dans cette ferme carcérale ?

8 R. [10:31:04] Je vous ai dit qu'ils allaient dans les silos. Il y avait deux grands silos
9 qui servaient à garder les céréales et c'est là qu'on nous a dit de dormir.

10 Q. [10:31:24] Donc, vous dormiez dans le garde-manger ; c'est ça ?

11 R. [10:31:27] Non, les garde-manger étaient vides, c'est nous qui remplacions la
12 nourriture.

13 Q. [10:31:35] Pendant que... les deux ou trois mois que vous avez passé... les trois ou
14 quatre mois que vous avez passé à cette prison carcérale (*phon.*), avez-vous reçu la
15 visite, à un moment ou à un autre, de responsables du gouvernement du
16 RNA (*phon.*) ?

17 R. [10:31:48] Monsieur le Président, Messieurs les juges, on... on avait un
18 commandant qui s'appelait Mwesigye, qui était responsable de tous les prisonniers.
19 Bon, maintenant, il est député en Ouganda. Lui, il était, donc, le gardien de la prison.
20 C'est le premier qui nous a rendu visite, mais le commandant principal chargé de
21 l'intégration, comme on disait à l'époque, c'était le général Sejusa. À l'époque, on
22 l'appelait le « commandant Tinyefuza ».

23 Q. [10:32:38] Et le Président Museveni s'est-il rendu, à un moment ou à un autre,
24 dans cette ferme carcérale ?

25 R. [10:32:47] Oui, il est venu pour remettre les diplômes, si on peut dire, à d'autres
26 enfants, d'autres... encore d'autres enfants qui allaient pouvoir aller se battre en
27 Ouganda.

28 Q. [10:32:49] C'est à peu près à ce moment-là que Salim Saleh et Jihanda (*phon.*) sont

1 venus ?

2 R. [10:32:58] Oui, ils étaient tous là, y compris le premier ministre actuel, Rugunda. Il
3 y avait aussi la femme du premier ministre.

4 Q. [10:33:16] Donc, vous avez dit « les conditions de vie étaient épouvantables. »
5 Mais est-ce que ces dignitaires qui se sont rendus à la prison, à la ferme carcérale, se
6 sont-ils rendu compte de ces conditions épouvantables ?

7 R. [10:33:34] Évidemment qu'ils s'en sont rendu compte, mais ils n'en avaient pas
8 grand-chose à faire.

9 Q. [10:33:42] Quelle était votre relation avec le lieutenant Ongodia ?

10 R. [10:33:57] Quand je suis arrivé à Mbarara, quelqu'un est allé au bureau, Jim
11 Muhwezi, il a dit qu'il avait obtenu des instructions parce que nos dossiers venaient
12 de Monduli, ils étaient encore à *Republic house*, donc c'étaient quand même nos
13 dossiers de formation et on m'a dit que j'avais été nommé instructeur en chef et que
14 j'allais, donc, instruire ces enfants, et que j'allais revoir mes ordres de Salim Saleh, en
15 tout cas, c'étaient des ordres qui venaient de Salim Saleh. Enfin, de toute façon,
16 quand j'ai vu ce qui s'y passait, je me suis dit qu'il fallait que j'obéisse. Je ne pouvais
17 pas m'enfuir, j'étais en pleine brousse, je ne connaissais absolument pas les environs.
18 C'est vrai qu'il y a une ligne de chemin de fer dans les environs, les environs étant
19 quand même à 30 kilomètres. Donc, bon, je me suis plié aux ordres, j'ai mis en place
20 cette académie militaire de formation, on a fait venir des cadres, quelques cadres de
21 la NRA, des personnes qui venaient de ma communauté, que je connaissais. Et c'est
22 là que je l'ai rencontré.

23 Q. [10:35:30] Vous a-t-il dit quoi que ce soit à propos de la nourriture dont on
24 disposait dans cette ferme carcérale ?

25 R. [10:35:45] Vous savez, la nourriture de prison, c'est... ce n'est pas de la grande
26 cuisine, disons, surtout si vous êtes prisonnier de guerre. Donc, le lieutenant
27 Ongodia m'a appelé et m'a dit : « Écoute, frère, cette nourriture est immangeable, ne
28 la mange pas. Le maïs a été pilé avec des bouteilles, ça fait que, quand tu avales le

1 mais... le gruau de maïs, tu avales des morceaux de verre avec et ça va te détruire
2 l'estomac. Tu vas mourir lentement. » Et d'ailleurs, certains officiers ont d'ailleurs
3 subi ce sort. Et il y a de nombreux officiers qui sont enterrés là-bas. J'ai donc décidé
4 de ne pas manger cette... la nourriture qu'on me proposait, mais plutôt, j'ai toujours
5 été me restaurer chez cet homme, pendant tout mon séjour.

6 Q. [10:37:04] Alors, lorsque l'on a commencé à parler de cette ferme carcérale que
7 vous avez quittée d'ailleurs en février, j'aimerais quand même savoir quand vous
8 êtes parti ?

9 R. [10:37:17] En 87.

10 Q. [10:37:20] Et où êtes-vous parti ?

11 R. [10:37:26] Quand Museveni est venu, donc a remis les diplômes à tous ces enfants.
12 Ils sont partis, donc il ne restait plus qu'à peu près 100 officiers, en principe, puisque
13 tous les enfants étaient partis avec quelques officiers pour les commander. Surtout
14 les officiers de l'ancienne armée d'Idi Amin Dada, ceux qui venaient du Nil
15 occidental. Ils sont tous partis, donc il ne restait plus que quelques officiers de
16 l'UFM, par exemple, feu Kayere. Enfin c'étaient ceux de... du mouvement de feu
17 Kayere qui avait capturé Kampala. Mais de toute façon, leur chef a fini assassiné
18 dans des circonstances assez sordides. Ils sont restés là et donc, après que les enfants
19 sont partis parce qu'ils avaient eu leur diplôme, deux semaines après environ, un
20 hélicoptère est venu de... à Kiburara pour m'emmener à *Republic House*.

21 Q. [10:38:28] Savez-vous qui vous a enjoint de venir à *Republic House* ?

22 R. [10:38:35] Oui, c'était le commandant en chef des opérations de combat, c'est-à-
23 dire Salim Saleh.

24 Q. [10:38:37] Et vous a-t-il dit dans quel but il vous avait demandé de venir ?

25 R. [10:38:42] Oui.

26 Q. [10:38:44] Pourriez-vous, s'il vous plaît, donc, éclairer notre lanterne ?

27 R. [10:38:56] Il a dit qu'il m'avait demandé de venir parce que dans ma région natale,
28 la rébellion avait commencé, et donc, il fallait que je lui prête assistance le plus vite

1 possible.

2 Q. [10:39:26] Combien de temps avez-vous passé avec le général Salim Saleh à
3 *Republic House* ?

4 R. [10:39:34] Moins d'un mois.

5 Q. [10:39:46] L'avez-vous aidé à préparer les plans d'invasion de Teso, c'est-à-dire
6 votre région natale ?

7 R. [10:39:55] Il m'a enjoint de venir et ensuite, il m'a chargé, il m'a ordonné de
8 préparer toutes les cartes pour le service. Je lui ai dit : « Écoutez, je ne suis plus dans
9 la région depuis 84. Ma famille habite en Tanzanie. Quand ils ont envahi la *state*
10 *house*, ma fiancé a quitté le pays, il a fallu donc que je me réinstalle ailleurs, que je la
11 renvoie en Ouganda avant de pouvoir partir pour une autre mission. »

12 Alors il m'a dit : « Tu as besoin de combien de temps ? » J'ai dit « À peu près deux
13 semaines. » Il a accepté, il m'a donc donné... même pas deux semaines, en fait il m'a
14 donné 30 jours.

15 Q. [10:40:55] Et vous aviez en effet une épouse et une famille en Tanzanie ?

16 R. [10:41:02] Oui, j'avais une fiancé avec qui j'habitais à *state house* qui étudiait à
17 l'université. Je n'étais pas encore marié.

18 Q. [10:41:19] Salim Saleh vous a-t-il donné quoi que ce soit pour aider au voyage ?

19 R. [10:41:27] Il m'a écrit une lettre, je l'ai apportée au ministère de la réhabilitation. Et
20 la lettre a permis de faciliter tout le processus.

21 Q. [10:41:49] Êtes-vous allé en Tanzanie finalement ?

22 R. [10:41:52] Non, je ne suis pas allé en Tanzanie. Je n'avais aucune raison de
23 travailler avec ces gens-là, je voulais m'en sortir, c'est tout. Je voulais m'en sortir
24 d'une manière ou d'une autre avant qu'ils ne me détruisent. Je ne suis pas allé en
25 Tanzanie.

26 Q. [10:42:08] Alors, où êtes-vous allé ?

27 R. [10:42:13] Je suis rentré dans ma région natale, dans mon district natal, à Teso.

28 Q. [10:42:20] Et combien de temps avez-vous passé à Teso ?

1 R. [10:42:26] Quand je suis arrivé à Teso c'était la guerre, là-bas. Les villages étaient
2 attaqués, de droite à gauche, de partout, les gens se faisaient tuer, alors j'ai dit
3 « alors, qu'est-ce que je fais maintenant ? » Les notables ont dit : « Écoutez, vous, les
4 jeunes, vous devez nous défendre. » On s'était mis d'accord finalement entre jeunes
5 et notables. Et donc j'ai rejoint les rangs de la rébellion parce que les combats avaient
6 déjà commencé, alors on a donc commencé à se battre contre la NRA.

7 Q. [10:42:24] Mais alors lorsque vous avez rejoint les rangs de la rébellion comment
8 vous a-t-on accueilli et comment saviez-vous qu'il y avait cette...rébellion ?

9 R. [10:43:18] Je connaissais la plupart des commandants qui avaient commencé cette
10 rébellion, ils considéraient que j'étais leur chef, parce que la plupart d'entre eux
11 venaient de l'unité de police, d'une même unité de police appelée les Forces
12 spéciales. Quand ils ont entendu dire qu'il y avait un commandant chevronné qui
13 arrivait, ils m'ont absorbé dans leurs rangs. Bon, le côté politique, la rébellion était
14 dirigée par Peter Otail, qui était ministre de la Défense, et que je connaissais
15 extrêmement bien, puis un de ses frères était commandant. Enfin, vous voyez, on me
16 connaissait.

17 Q. [10:44:24] Et donc vous avez rejoint un groupe, pouvez-vous nous donner le nom
18 de ce groupe ?

19 R. [10:44:27] C'était l'UPF/UPA — Front populaire ougandais, Armée populaire
20 ougandaise.

21 Q. [10:44:32] Alors l'UPA/UPF a-t-elle réussi à repousser l'avance de la NRA à Teso ?

22 R. [10:44:47] Oui, oui, nous avons réussi à chasser tous les déploiements de la NRA
23 dans tous les villages de la région de Teso. On a réussi à arrêter le vol de bétail, parce
24 qu'ils se livraient à cela. On a arrêté les meurtres. On les a isolés dans un village,
25 enfin dans deux villages ; en fait, dans deux villages de la région de Teso à Soroti et à
26 Kimu. Donc il n'y avait plus que ces deux villages qu'ils tenaient dans toute la région
27 de Teso, le reste du district avait été libéré.

28 Q. [10:45:34] Alors, au cours de ce printemps et de cet été 1987, y avait-il d'autres

1 groupes qui parcouraient Teso en long et en large ?

2 R. [10:45:44] Oui. Il y avait l'UPA. Alors eux ils étaient présents depuis Lango jusqu'à
3 Tororo (*phon.*). Donc, ça, c'était vraiment le territoire de l'UPA. Mais il y avait aussi
4 le mouvement de *Holy Spirit Movement* — Le mouvement de l'esprit saint — de Alice
5 Lakwena, qui eux sont... ont progressé sur Kampala. Je lui ai parlé à elle, parce que
6 j'étais quand même un commandant chevronné de l'UPA. Et je lui ai dit : « D'accord,
7 passe donc par Teso, pas de problème, on te donnera de la nourriture. » Et c'est
8 exactement ce qu'on a fait. Donc, Alice Lakwena a traversé Teso, Bororo (*phon.*),
9 Ibanda. Enfin, elle est partie donc... elle est passée dans tout le district de Teso, de
10 Bali à Tororo, à Ibanda, jusqu'à ce qu'elle arrive à Jinja, alors que nous on était
11 encore dans le district de Teso.

12 Q. [10:46:49] Alors, d'après vous, surtout en tant que militaire de carrière, était-il
13 essentiel pour le mouvement du Saint-Esprit d'Alice Lakwena que l'UPA arrive à
14 repousser l'Armée de résistance nationale pour leur permettre de traverser Teso ?

15 R. [10:47:17] Écoutez, Alice Lakwena et tout son mouvement étaient soi-disant
16 guidés par les esprits. Elle disait bien qu'elle suivait la voie des esprits, et les esprits
17 lui disaient de se déplacer. Alors, on lui a quand même dit : « Écoute, nous, on a
18 capturé du terrain, il te faut une base, où est ta base ? » Mais elle ne voulait pas
19 écouter, elle n'écoutait rien. Alors on s'est dit, on va la laisser traverser Teso en lui
20 donnant des vivres au passage. Ils étaient beaucoup... très nombreux, peut-être
21 5 000. Peut-être qu'ils pensaient que grâce à leur nombre, ils pourraient tout défier.

22 Q. [10:48:06] Pouvez-vous nous dire quand les combats les plus violents ont cessé
23 dans le district de Teso ?

24 R. [10:48:17] Donc, Alice Lakwena a traversé le district de Teso, et elle... elle a été
25 plus ou moins arrêtée à Jinja, à Maga Maga. Et là Museveni avait besoin de plus
26 d'appui, donc, ils ont commencé à les poursuivre. Certains sont allés jusqu'au
27 Kenya, d'autres sont repartis dans le Teso. Il y a eu beaucoup de combats,
28 pratiquement toutes nos ressources ont été utilisées parce qu'on s'est battus non-stop

1 pendant pratiquement un an et demi à essayer de repousser ces gens d'Ibanda et de
2 Bali. Donc en 88-89, on a plus ou moins réduit nos opérations.

3 Q. [10:49:24] Mais à cette époque-là, l'UPA recevait-elle une assistance quelconque
4 de la part du gouvernement kényan, assistance militaire, plutôt d'ailleurs (*se reprend*
5 *l'interprète*) ?

6 R. [10:49:36] Non, nous ne recevions absolument pas d'assistance de ce type à ce
7 moment-là.

8 Q. [10:49:41] Et dans... « aux fins » des années 80, y a-t-il eu un accord de paix,
9 finalement entre l'UPA, et la NRA ?

10 R. [10:49:55] Écoutez, certains commandants décidaient de faire défection parce
11 qu'ils voyaient qu'il n'y avait plus assez de ressources, et cetera, et cetera. Donc, ils
12 ont organisé un accord de paix, mais c'était vraiment en face à face ; ce n'était pas du
13 tout un accord de paix très organisé.

14 Q. [10:50:18] Donc, à ce moment-là, la NRA avançait, n'est-ce pas ? Et l'UPA
15 manquait de munitions.

16 R. [10:50:22] Oui.

17 Q. [10:50:25] Alors vous êtes allé où ?

18 R. [10:50:36] On m'a envoyé à Nairobi.

19 Q. [10:50:40] Donc, comme je l'ai dit, vous avez été instruit au maniement des armes,
20 à l'art militaire. Pourriez-vous nous dire si en 87-88, la NRA opérait-elle,
21 fonctionnait-elle comme une armée en bonne et due forme ?

22 R. [10:51:10] La NRA a toujours (*phon.*) été une armée professionnelle.

23 Non, ce n'était pas une armée professionnelle du tout, c'était une armée de
24 guérilleros.

25 M. OBHOF (interprétation) : [10:51:28] Je pense que j'en ai encore pour 30 minutes.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:51:32] Bien, bien, je m'en
27 rends bien compte. Nous allons faire la pause et nous reprendrons à 11 h 30.

28 M. OBHOF (interprétation) : [10:51:40] Et je tiens juste à vous dire que je m'en

1 tiendrai au temps qui m'est imparti, parce que jusqu'à présent, je suis parfaitement
2 en ligne avec ce que j'avais prévu.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [10:51:59] Merci.

4 M^{me} L'HUISSIER : [10:51:59] Veuillez vous lever.

5 *(L'audience est suspendue à 10 h 51)*

6 *(L'audience est reprise en public à 11 h 31)*

7 M^{me} L'HUISSIER : [11:31:23] Veuillez vous lever.

8 Veuillez vous asseoir.

9 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:31:45] Maître Obhof, vous
11 avez la parole.

12 M. OBHOF (interprétation) : [11:31:54] Merci beaucoup, Monsieur le Président.

13 Q. [11:31:57] Rebonjour, Monsieur le témoin. J'espère que vous avez eu une pause
14 agréable.

15 Avant que nous ne parlions du temps que vous avez passé en exil, vous avez parlé,
16 lors de la première partie, d'une personne, le général Tinyefuza, que l'on appelait
17 Sejusa. Qu'a-t-il fait pendant le début de la guerre ?

18 R. [11:32:36] Monsieur le Président, Messieurs les juges, Tinyefuza a reçu pour tâche
19 de redéployer les anciens officiers de l'UNLA et les soldats. C'est pourquoi c'était
20 habituel dans les centres de détention que tous les soldats et officiers qui ne s'étaient
21 pas rendus ou qui avaient été capturés, eh bien, soient là, justement.

22 Q. [11:33:14] Que s'est-il passé lorsqu'il a redéployé ces personnes ?

23 R. [11:33:19] Est-ce que vous pourriez reformuler votre question ?

24 Q. [11:33:23] Oui, effectivement, je vais la reformuler — elle était un peu étrange.

25 Est-ce que vous avez entendu parler des redéploiements de Tinyefuza, les opérations
26 qu'il a menées avec ces personnes ?

27 R. [11:33:43] Oui, Tinyefuza, après la fermeture des camps de détention, s'est rendu
28 sur la ligne de front. Il combattait au nord de l'Ouganda. Il avait plusieurs

1 opérations à Teso, Lango, Acholi, en particulier la fameuse opération Sim Sim où ils
2 ont été lessivés. Il a mené des opérations de pogrom dans ces régions.

3 Q. [11:34:24] Où est-ce que l'opération Sim Sim, exactement, a eu lieu, dans quelle
4 région spécifiquement ?

5 R. [11:34:31] Dans le Nord.

6 Q. [11:34:32] Et est-ce que vous incluriez aussi les Acholi ?

7 R. [11:34:39] Langi aussi, et des parties de Madi.

8 Q. [11:34:45] Monsieur le témoin, lorsque vous êtes arrivé au Kenya, est-ce que vous
9 êtes allé directement à Nairobi ou est-ce que vous êtes allé ailleurs d'abord ?

10 R. [11:34:54] Je demande une audience à huis clos partiel, s'il vous plaît.

11 M. OBHOF (interprétation) : [11:35:04] Pouvons-nous passer à huis clos partiel, s'il
12 vous plaît ?

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:35:08] Bien entendu.

14 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 35)*

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

Page expurgée – Audience à huis clos partiel.

1 (Expurgé)

2 (Expurgé)

3 (Expurgé)

4 (Expurgé)

5 (Expurgé)

6 (Expurgé)

7 (Expurgé)

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (*Passage en audience publique à 11 h 41*)

26 M. LE GREFFIER (interprétation) : [11:41:46] Nous sommes en audience publique,

27 Monsieur le Président.

28 M. OBHOF (interprétation) : [11:41:54]

1 Q. [11:41:54] Nathan, dans la dernière question que je vous ai posée, j'ai... je vous
2 ai... je vous ai interrogé sur les contacts de l'UPF à Khartoum. À quel moment est-ce
3 que l'UPF-UPA a commencé à recevoir du soutien du gouvernement de Khartoum ?

4 R. [11:42:19] C'était à la fin 84.

5 Q. [11:42:33] Quel genre de soutien est-ce que l'UPF-UPA recevait ?

6 R. [11:42:44] Des... de l'équipement militaire et des finances, des fonds.

7 Q. [11:42:57] Est-ce qu'il y avait des groupes extérieurs qui utilisaient Khartoum ou
8 qui utilisaient le gouvernement soudanais pour apporter des fonds ou du matériel à
9 l'UPF-UPA ?

10 R. [11:43:31] Monsieur le Président, Messieurs les juges, je demanderais qu'on passe
11 à huis clos partiel.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [11:43:34] Oui, huis clos
13 partiel.

14 *(Passage en audience à huis clos partiel à 11 h 43)*

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

1 (Expurgé)

2 (*Passage en audience publique à 11 h 44*)

3 M. LE GREFFIER (interprétation) : [11:44:43] Nous sommes en audience publique,
4 Monsieur le Président.

5 M. OBHOF (interprétation) : [11:44:53]

6 Q. [11:44:53] Que s'est-il passé à Malaba, Amagoro en 1996... 86 — 86 ?

7 R. [11:45:06] Monsieur le Président, il y avait de la pression, le gouvernement
8 kényan, les États-Unis et d'autres puissances occidentales poussaient pour qu'une
9 communauté est-africaine soit créée. Donc, il y avait une... il y a eu une réunion à la
10 frontière après que nos forces « aient » mené des opérations autour de cette réunion
11 (*phon.*). Il y a eu une réunion à la frontière entre le Président Moi et Museveni à
12 Amagoro.

13 Q. [11:45:41] Qu'a fait l'UPDF après cette réunion ?

14 R. [11:45:53] Après la réunion, l'UPDF a été invitée à terminer les opérations dans les
15 régions frontalières et puis ensuite à chercher une autre alternative.

16 R. [11:46:07] Quelle était l'autre option proposée par eux ?

17 R. [11:46:12] Le Président... Je... Monsieur le Président, Messieurs les juges, je devais
18 me rendre à Khartoum et prendre contact avec l'ARS.

19 Q. [11:46:27] Brièvement, est-ce que vous pourriez décrire à la Cour vos voyages, vos
20 déplacements ? Donc, vous êtes allé du Kenya à Aruu ?

21 R. [11:46:47] Monsieur le Président, j'ai quitté Nairobi le 20 septembre 96 avec un
22 groupe de six officiers pour Khartoum. Nous sommes restés à Khartoum pendant
23 six jours. Nous avons pris ensuite un vol pour aller à Juba, puis nous sommes allés à
24 Aruu pour une réunion avec l'ARS, pour rechercher une manière d'établir un couloir
25 pour que nos équipements puissent être transportés à partir de l'est de Juba.

26 Q. [11:47:31] Vous avez parlé de six officiers. Avec quels officiers avez-vous voyagé
27 lorsque vous avez quitté Nairobi ?

28 R. [11:47:41] Des officiers de l'UPF.

1 Q. [11:47:44] Est-ce que vous vous souvenez des noms de ces officiers de l'UPA ?

2 R. [11:47:50] Oui.

3 Q. [11:47:51] Est-ce que vous pourriez les donner à la Cour ?

4 R. [11:47:54] Nous avons Okello Joseph qui était un haut commandant, Robert
5 Okodel, j'avais Meena, Odet, et puis Okiro qui est décédé, malheureusement, à Juba ;
6 il est mort d'une maladie naturelle. Et puis, ensuite, nous avons notre collègue
7 politique, un collègue politique, un de mes collègues politiques.

8 Q. [11:48:41] Et lorsque vous êtes arrivés à Aruu, combien de temps êtes-vous restés,
9 là, avant que vous ne rencontriez Joseph Kony ?

10 R. [11:48:51] Je suis arrivé à Juba par le vol du soir. Le matin suivant, nous avons pris
11 une voiture pour Aruu, et nous nous sommes rencontrés au moment où je suis arrivé
12 là-bas.

13 Q. [11:49:02] Est-ce que vous pourriez expliquer à la Cour quelle était la nature de
14 cette discussion initiale que vous avez eue avec Joseph Kony ?

15 R. [11:49:12] Monsieur le Président, Messieurs les juges, lorsque j'ai quitté Khartoum,
16 on m'a assigné un officier de renseignement soudanais de haut niveau pour voyager
17 avec moi à Aruu. Donc, nous sommes allés à Aruu. Nous avons eu cette réunion en
18 sa présence. L'idée était que je les rencontre pour voir comment on pourrait créer ce
19 couloir, comment ils pouvaient nous aider à transporter les armes à l'est pour que
20 nous puissions étendre les opérations contre la NRA.

21 Q. [11:50:02] Pourquoi est-ce que l'UPF n'a-t-il pas simplement envoyé un contingent
22 militaire de leur groupe ? L'UPA, pourquoi est-ce qu'ils ne les ont tout simplement
23 pas envoyés au Soudan pour... avec... pour vivre avec l'ARS ?

24 R. [11:50:24] Monsieur le Président, Messieurs les juges, l'UPA, comme je vous l'ai
25 dit, bon, les soldats n'étaient plus très nombreux. Et avant que je parte, mon
26 commandant, bon, aurait... allait envoyer 200 soldats. Il a rencontré Joseph Kony. Ils
27 se sont mis d'accord sur le fait qu'on allait envoyer environ 200 à la base de Joseph.
28 Et puis il attendait, mais rien ne venait parce qu'il parlait simplement à Joseph, mais

1 pas au gouvernement soudanais. Il parlait à Joseph d'un... d'une assistance possible,
2 mais pas au gouvernement soudanais.

3 Q. [11:51:11] Est-ce que vous avez jamais entendu le fait de savoir si le Président
4 Omar Al-Bashir avait quelque chose à voir avec les forces de l'UPA, avec le fait que
5 les forces de l'UPA n'étaient pas amenées au Soudan ?

6 R. [11:51:39] Il y avait un engagement réel pour l'UPA et le gouvernement soudanais
7 sur l'approvisionnement de l'ARS. Parce que Museveni avait intensifié les combats
8 et il soutenait totalement le SPLA, donc, Bashir, par ailleurs, a dit « non, on ne peut
9 pas laisser ces choses se passer comme cela. » C'est l'aspect... l'aspect le plus
10 important pour comprendre pour quelle raison il voulait qu'on ouvre un axe à l'est,
11 de manière à... à couper ce soutien que Museveni donnait... le... SPLA directement et
12 nous confronter.

13 Q. [11:52:45] Je vais... voilà, je vais reformuler ma question.

14 Donc, Museveni donnait des armes à l'SPLA (*phon.*), le Soudan donnait des armes à
15 l'ARS et à l'UPA. Est-ce qu'il y a jamais eu des combats entre l'ARS et le SPLA ?

16 Q. [11:53:07] C'était la guerre principale entre, justement, l'ARS et le SPLA. L'UPDF
17 n'était pas présent la plupart du temps. Ils venaient simplement et puis repartaient.
18 Ils venaient apporter des tanks ou... et faire des livraisons au SPLA. Et puis, avec les
19 avances de l'ARS, les attaques du SPLA, bon, il y avait la guerre entre ces deux très
20 souvent.

21 Q. [11:53:41] Monsieur le témoin, vu vos connaissances militaires, votre formation
22 militaire, quel genre de guerre est-ce qu'on avait là ?

23 R. [11:53:52] D'après mes connaissances, je dirais que le combat avait lieu en fait,
24 entre l'ARS et le SPLA qui menaient cette guerre qui avait lieu en fait, entre
25 Museveni et Al Bashir.

26 Q. [11:54:13] Donc, c'était une guerre par procuration ?

27 R. [11:54:16] Oui, effectivement, par procuration. C'est tout à fait le terme correct.
28 Une guerre par procuration.

1 Q. [11:54:26] Après avoir rencontré Joseph Kony à Aruu, combien de temps êtes-
2 vous resté là-bas ?

3 R. [11:54:32] Monsieur le Président, Messieurs les juges, je suis parti en 96, et je suis
4 revenu en 2000, octobre 2000, donc, j'ai été au Soudan pendant environ quatre ans,
5 en mission. Bon, je... je passerai... je passais, en fait, moins de 30 jours en mission.
6 Donc, ça fait à peu près quatre ans.

7 Q. [11:55:01] Bon, soyons... soyons précis pour que la transcription soit précise,
8 justement. La transcription dit 96, moi j'ai entendu 86. Donc, c'est 96 ?

9 R. [11:55:15] Ça, c'est quand je suis parti, oui.

10 Q. [11:55:18] Est-ce que vous êtes resté à Aruu, jusqu'à... l'ARS se rend à Jebellen ?

11 R. [11:55:29] Je suis resté à Aruu jusqu'à ce qu'ils attaquent le camp de l'ARS à Aruu.
12 Et puis ensuite, nous nous sommes retirés à Jebellen.

13 Q. [11:55:39] Et lorsque ce camp a été attaqué, lorsqu'Aruu a été attaqué, quels
14 groupes ont combattu l'ARS ?

15 R. [11:55:48] L'UPDF, le SPLA combinés. Donc, les forces combinées UPDF, SPLA. Il
16 y avait quelques Éthiopiens et des Rwandais.

17 Monsieur le Président, les États-Unis ont donné à cinq pays chacun 20 millions de
18 dollars sous forme d'armes pour aller contribuer à éradiquer l'ARS et les forces
19 soudanaises à Juba. Donc, il y avait les... l'UPDF, l'armée rwandaise, les Éthiopiens,
20 parce que, selon les gens, on voit des... des... les morts, des morts, il y en avait... des
21 Blancs après la bataille, certains... il y avait même des Russes, des Russes qui
22 utilisaient ce qu'on appelle le SPG9, vous savez, ils utilisaient cette arme qu'on
23 appelle le SPG9.

24 Q. [11:57:06] Quand vous étiez à Aruu, est-ce que vous êtes jamais retourné en
25 Ouganda ?

26 R. [11:57:12] Quatre fois je crois. La première fois, je suis arrivé en septembre, j'ai
27 passé un mois, nous sommes partis en novembre pour l'Ouganda parce que Joseph
28 me disait « je dois me familiariser avec la route ». C'est pourquoi nous nous y

1 sommes rendus avec mes commandants pour voir comment se présentait
2 la situation.

3 Q. [11:57:45] Par quelle voie êtes-vous entrés en Ouganda ?

4 R. [11:57:51] Nous sommes entrés par Nimule.

5 Q. [11:58:00] Combien de personnes étaient avec vous, à peu près, lorsque vous êtes
6 rentré en Ouganda autour de Nimule ?

7 R. [11:58:14] À peu près 500.

8 Q. [11:58:18] Est-ce que tout le monde s'est rendu au même endroit ?

9 R. [11:58:25] Monsieur le Président, Messieurs les juges, lorsque l'ARS a quitté le
10 camp principal, c'était une unité. Une fois que nous nous sommes retrouvés en
11 Ouganda, ils se sont divisés en différentes unités.

12 Q. [11:59:03] Et l'unité avec laquelle vous vous trouviez, où est-ce qu'ils se sont
13 séparés ?

14 R. [11:59:09] La plupart du temps, je n'étais pas déployé au combat, j'étais
15 simplement un commandant. Donc, la plupart du temps, je me déplaçais avec Joseph
16 Kony. Donc, j'étais un commandant invité et je me déplaçais avec l'unité de Joseph
17 Kony.

18 Q. [11:59:24] Outre le fait qu'il fallait étudier les différents passages pour retourner
19 en Ouganda, est-ce qu'il y avait une autre raison pour laquelle vous aviez... vous
20 vous êtes rendu à plusieurs reprises en Ouganda ?

21 R. [11:59:42] Monsieur le Président, oui. Lorsque j'ai terminé ma réunion avec le haut
22 commandement de l'ARS, ils m'ont assuré que tout allait aller bien, qu'ils allaient me
23 donner la force... une force d'environ 500 hommes — 500 hommes — pour m'aider à
24 transporter les armes que nous allions recevoir du gouvernement soudanais. Donc,
25 nous nous sommes mis d'accord sur les endroits avec les officiers de renseignements
26 soudanais qui ont renvoyé le message à Khartoum et une fois... après deux semaines
27 environ, ils ont envoyé des armes par avion à Juba, ils ont livré ces armes au camp
28 de l'ARS pour que nous les transportions en Ouganda, que nous les emmenions

1 dans l'est de l'Ouganda.

2 Q. [12:00:41] Et cette première fois, est-ce que vous vous souvenez qui a été chargé
3 d'amener les armes en... vers l'est de l'Ouganda ?

4 R. [12:00:52] Monsieur le Président, Messieurs les juges, il y a eu une fois où ils ont
5 laissé Otti, donc Vincent Otti, et Tabuley. Ils sont tous décédés.

6 Q. [12:01:17] Et en ce qui concerne ce cas de figure, est-ce que vous savez si feu
7 Vincent Otti et Charles Tabuley, est-ce que vous savez s'ils ont... si leur mission...
8 s'ils ont réussi, plutôt, leur mission ?

9 R. [12:01:30] Ils m'ont dit, en fait, que l'ennemi avait été déployé lourdement et que,
10 de ce fait, il ne leur avait pas été possible... il n'avait pas été possible que cette
11 caravane d'êtres humains passe à travers les embuscades. Donc, ils ont décidé, en
12 fait, de conserver les... tout ce matériel jusqu'à une date ultérieure, à un moment
13 donné, lorsque les obstacles auraient été éliminés et qu'à ce moment-là, donc, ils les
14 auraient livrés.

15 Q. [12:02:10] Mais ces armes qui étaient transportées par Vincent Otti et Charles
16 Tabuley, quel type d'armes... de quel type d'armes s'agissait-il ?

17 R. [12:02:21] C'étaient leurs armes personnelles, ainsi que les munitions.

18 Q. [12:02:25] Est-ce que, vous, vous avez jamais connu feu Charles Tabuley ?

19 R. [12:02:29] Oui, oui, je le connais, c'était un commandant très, très courageux, un
20 homme très intelligent. Un commandant très courageux.

21 Q. [12:02:48] Et qu'en est-il de feu Vincent Otti ? Est-ce que vous l'avez rencontré
22 pendant que vous vous trouviez au sein de l'ARS ?

23 R. [12:03:02] Je pense que Vincent Otti était le troisième dans la chaîne de
24 commandement de l'ARS, parce qu'il était chargé du renseignement. En fait, c'était
25 le directeur général chargé du renseignement.

26 Q. [12:03:18] Monsieur le témoin, donc, pendant cette époque où vous vous trouviez
27 en Ouganda, donc en 1996 et 1997, est-ce que vous vous êtes jamais rendu dans la
28 zone de Palabek ?

1 R. [12:03:33] Je connais Palabek, mais je ne suis jamais passé par Palabek. Palabek, en
2 fait, bon, là, c'est directement par rapport à Nimule, mais, nous, nous avons
3 l'habitude de traverser du côté est, près... il y avait un camp qui se trouvait là, près
4 de Owiny Kibul. C'est là, en général, où on passait. C'est une montagne qui se
5 trouve près de Kitgum.

6 Q. [12:04:14] Alors, je vais maintenant m'intéresser à nouveau au Soudan.

7 R. [12:04:20] Oui, je vous en prie.

8 Q. [12:04:22] Aux mois de septembre et octobre 97, est-ce que vous savez pourquoi
9 les forces conjointes de l'UPDF et du SPLA ont attaqué le camp à Aruu ?

10 R. [12:04:40] Monsieur le Président, Messieurs les juges, je pense que, là, il y avait
11 pression de la part de ses alliés, ses alliés qui lui indiquaient qu'il fallait qu'il prenne
12 Juba et qu'il réussisse. C'était ça, l'idée générale. Donc, on lui avait donné beaucoup
13 de ressources, dont certaines, d'ailleurs, ont été prises par Museveni. Donc, quand ils
14 ont attaqué, qu'ils n'ont pas pu passer et qu'ils n'ont pas pu aller au-delà de Jebellen,
15 je pense que ça a véritablement été un coup très dur pour eux, parce que je pense
16 que les alliés commençaient à se rendre compte que ce n'était pas possible, que du
17 point de vue militaire, cette mission n'était pas possible. Donc, il s'agissait soit
18 d'aller et de négocier avec Garang, je veux dire avec Bashir, c'était ça, la raison.
19 L'objectif, c'était de capturer Juba, mais il y avait des pressions. Et Museveni étant si
20 rebelle, là, il a vu l'occasion qui se présentait, parce qu'il pensait que, à partir du
21 moment où Juba serait capturée par l'ARS... à partir du moment où Juba serait
22 capturée, plutôt, l'ARS serait très, très loin de ses frontières.

23 Q. [12:06:09] Donc, après l'attaque, l'ARS s'est réinstallée à... ou s'est déplacée à
24 Jebellen. Et combien de temps est-ce que vous êtes resté à Jebellen ?

25 R. [12:06:21] Ça, c'était en 1997, je suis parti ; ensuite, il y a eu un problème, ce qui
26 fait que l'ARS s'est trouvée dans une situation... une situation assez malaisée,
27 fâcheuse, et le gouvernement soudanais a amené la sœur, la directrice des filles
28 Aboke à Jebellen. Mais du fait de la situation et du manque de communication entre

1 Kony et cette dame, elle a été invitée à pouvoir avoir un interprète, mais enfin, nous,
2 nous avons parlé à sœur Rachele au sujet des filles, elle a demandé que l'on libère
3 ces filles. Mais Kony n'a pas accepté. Donc, cela s'est passé pendant un certain
4 temps.

5 Et puis il faut savoir que le gouvernement soudanais se rendrait... se rendait compte
6 qu'il s'agissait de zones de guerre et que, de ce fait, n'importe quoi pouvait se passer.
7 Parce que le SPLA avait traversé la route, il y avait une embuscade et, ensuite...
8 donc, la plupart du temps, parce que Kony ne voulait pas parler directement à cette
9 femme. Donc, moi, les services de renseignement secrets du Soudan m'appelaient et
10 me demandaient d'expliquer à cette femme ce que pensait Kony. Donc, je suis resté
11 au centre où on parlait des possibilités de paix, des possibilités de pourparlers de
12 paix. Je suis resté à Juba jusqu'au mois de septembre 1998, et puis ensuite, je suis
13 parti à Khartoum, je me suis réinstallé à Khartoum.

14 Q. [12:08:18] Mais pourquoi ? Pourquoi Khartoum ? Pourquoi est-ce que vous vous
15 êtes réinstallé à Khartoum ?

16 R. [12:08:27] Monsieur le Président, Messieurs les juges, lorsque centre Carter est
17 arrivé, il y avait le sous-secrétaire pour les enfants du conflit, ça, c'était Olara Tulu.
18 Donc, ils sont venus et ils nous ont fourni des explications. Ils ont dit à Kony
19 d'essayer d'envisager des possibilités de mettre un terme à la guerre par le biais des
20 négociations. Et c'est à ce moment-là qu'on m'a donné un rôle, mon rôle étant
21 d'essayer d'expliquer la situation. Parce que personne n'était en mesure d'expliquer
22 la situation politique au sein de l'ARS.

23 Q. [12:09:16] Et où est-ce que vous travailliez à Khartoum ?

24 R. [12:09:24] Monsieur le Président, à Khartoum, le gouvernement du Soudan a
25 ouvert une résidence, un genre d'ambassade pour l'ARS. Donc, c'est là que je
26 séjournais, dans ce bâtiment qui avait été donné par le gouvernement. Mais... bon,
27 je... j'assurais la coordination avec le directeur de la sécurité au sein de... du bureau
28 de la Présidence.

1 Q. [12:10:02] Est-ce que vous aviez un titre ou une fonction lorsque vous habitiez à
2 Khartoum ?

3 R. [12:10:09] Oui, j'étais commandant.

4 Ah ! Vous voulez parler d'un titre à Khartoum ?

5 Q. [12:10:18] (*Intervention non interprétée*)

6 R. [12:10:20] Ah ! Non, non, je n'avais pas de titre. Je n'avais pas de titre pour ce qui
7 est de l'ARS.

8 Q. [12:10:27] Alors, vous... vous avez fait référence à cette ambassade qui vous avait
9 été donnée, ou qui avait été donnée par le gouvernement du Soudan à... à l'ARS et à
10 l'UPDF. Là, au sein de cette ambassade, vous aviez un titre ?

11 R. [12:10:44] Non, non, non, non, non. Là, j'étais... il fallait plutôt... j'étais le secrétaire
12 général de l'ARS. Il y avait quelqu'un qui s'appelait Bwone également, ça, c'était le
13 représentant de Kony. Moi, j'avais un rôle consultatif en quelque sorte. Je n'avais pas
14 d'autre rôle.

15 Q. [12:11:10] Est-ce qu'il s'agissait d'une ambassade telle que, par exemple,
16 l'ambassade de l'Ouganda où l'on se rend à Bruxelles ou l'ambassade des États-Unis
17 à Wassenaar, ici ? Ou est-ce qu'il s'agissait plutôt d'un bureau ?

18 R. [12:11:28] C'était un bureau, mais c'est les Soudanais qui l'appelaient « une
19 ambassade ».

20 Q. [12:11:36] Mais hormis le Soudan, est-ce que d'autres pays reconnaissaient cela en
21 tant qu'ambassade ? Pourquoi est-ce qu'ils appelaient cela une ambassade ?

22 R. [12:11:49] Ils l'appelaient une ambassade parce que nous pouvions recevoir, dans
23 cette résidence, des ambassadeurs de pays avoisinants. C'est la raison pour laquelle
24 nous l'appelions une ambassade... c'est la raison pour laquelle ils appelaient cela une
25 ambassade. Je me souviens y avoir reçu l'ambassadeur du... de la RDC, par exemple.

26 Q. [12:12:13] Alors, vous avez mentionné, il y a un petit moment de cela, le centre
27 Carter, et nous allons en parler un peu plus dans 10 ou 15 minutes, d'accord ?

28 R. [12:12:26] Oui, oui, je vous en prie.

1 Q. [12:12:28] Donc, hormis, donc, les écolières d'Aboke, est-ce qu'il y a eu d'autres
2 transactions lorsque vous êtes arrivé à Khartoum et que vous avez traité avec *Carter*
3 *centre* ?

4 R. [12:12:45] Monsieur le Président, Messieurs les juges, donc, l'ancien Président
5 Jimmy Carter est venu et nous l'avons rencontré avec le directeur chargé de la
6 résolution du conflit, le professeur George. Donc, ils n'ont dit qu'ils étaient
7 disposés à nous prêter main-forte, à aider l'ARS pour que l'on résolve, de façon
8 pacifique, ce conflit en prenant des dispositions et en trouvant des moyens de
9 négocier avec le gouvernement ougandais.

10 Q. [12:13:26] Mais est-ce que vous avez quoi que ce soit à faire avec le centre Carter
11 pour ce qui est de Joseph Kony et des parents de Joseph Kony ?

12 R. [12:13:39] Oui, ils... enfin, l'assurance qui était donnée, c'était que le centre Carter
13 voulait faire participer les parents de Joseph Kony pour que leur fils ne soit pas attiré
14 dans un piège et pour les aider à convaincre leur propre fils de trouver des méthodes
15 pour résoudre le conflit de façon... enfin, à l'amiable, en quelque sorte. Et c'est ainsi
16 que ses parents ont été pris en considération. Et moi aussi, d'ailleurs, j'ai participé à
17 cela, parce que, ensemble avec le centre Carter, nous nous sommes organisés, ils ont
18 été... on leur a fait prendre l'avion jusqu'à Khartoum, nous les avons rencontrés, ils
19 nous ont fourni des garanties. Donc, lorsque j'ai transmis le message à Joseph Kony
20 en lui disant que ses parents étaient présents, qu'ils étaient disposés à le voir, il a
21 refusé de prendre l'avion à Khartoum.

22 Q. [12:14:52] Mais où est-ce qu'il voulait rencontrer ses parents, Joseph Kony ?

23 R. [12:14:53] Monsieur le Président, Messieurs les juges, il exigeait que ses parents
24 soient emmenés à Jebellen.

25 Q. [12:15:07] Et est-ce que vous savez pourquoi est-ce qu'on ne les a pas emmenés en
26 avion à Jebellen ?

27 R. [12:15:13] Eh bien, écoutez, Monsieur le Président, Messieurs les juges, le... les
28 services secrets du Soudan avaient peur que si quelque chose... quoi que ce soit se...

1 arrivait à ses parents, ce serait un peu comme l'histoire d'Aboke (*phon.*), à savoir, si
2 cela... s'il y avait... si ses parents étaient détenus, par exemple, cela aurait eu comme
3 conséquence que nous aurions beaucoup de problèmes. Donc, ils voulaient
4 rencontrer les parents sur un terrain neutre, parce que, après tout, Joseph, il était
5 venu en avion à Khartoum, puis il était revenu, il était reparti. Donc, nous nous
6 sommes demandé pourquoi il n'acceptait pas de venir tout simplement rencontrer
7 ses parents, mais c'était une question de sécurité, d'après le gouvernement du
8 Soudan.

9 Q. [12:16:03] Alors, c'est vraiment dans deux ou trois minutes que nous allons parler
10 du centre Carter, mais bon, vous nous dites que dans un premier temps, lorsque
11 vous, vous êtes arrivé et que vous avez eu des contacts avec le centre Carter... est-ce
12 que ces contacts ont été des contacts à court terme ou à long terme ?

13 R. [12:16:20] Non, non, les contacts avec le centre Carter ont duré beaucoup plus
14 longtemps. Même après mon arrivée à Nairobi, j'ai continué à communiquer avec
15 Hoffman, qui était le directeur pour la résolution du conflit, donc cela a duré très,
16 très longtemps, en fait.

17 Q. [12:16:42] Et qu'a fait le centre Carter pour ce qui est des relations entre
18 l'Ouganda et le Soudan ?

19 R. [12:16:54] Monsieur le Président, Messieurs les juges, une fois de plus, c'est une
20 possibilité qui n'a pas été prise en compte par l'ARS, l'ARS en a fait fi, parce que le
21 centre Carter, avec l'aide du Président Moi, avait organisé une réunion bilatérale
22 entre les deux chefs d'État, à savoir le Président Bashir et le Président Museveni. Et
23 cela s'est passé au Kenya, cette conférence, à Eldoret. Donc, en fait, l'ARS avait été
24 invitée par le gouvernement du Soudan pour pouvoir participer aux pourparlers et
25 pour qu'elle puisse justement faire valoir ses arguments aux deux... aux
26 deux dirigeants. Donc, comme vous l'avez dit à juste titre, c'était une guerre par
27 procuration, parce qu'ils voulaient en fait que l'ARS soit présente, envoie des... des
28 représentants pour qu'on puisse les écouter. Mais ces deux personnes, elles armaient

1 les deux groupes, l'ARS et le SPLA. Donc, ils voulaient les forces, mais par ailleurs,
2 ils les armaient, en fait. Et cela faisait partie d'un plus grand... d'une plus grande
3 structure, voyez-vous, donc cela ne s'est jamais concrétisé. L'ARS n'a pas accepté, a
4 refusé. La réunion a eu lieu à Eldoret et a été organisée par le centre Carter.

5 Q. [12:18:24] Mais vous avez mentionné le fait que l'ARS avait offert, en quelque
6 sorte, une branche d'olivier. Est-ce que le centre Carter a offert... a eu la même... le
7 même point de vue ? Est-ce qu'ils avaient... ils étaient assis à la même table que les
8 négociateurs, que le... le SPLA, par exemple ?

9 R. [12:18:44] Je n'en suis pas sûr, mais ce que je sais, c'est qu'ils avaient... moi,
10 j'avais... que je communiquais avec le gouvernement du Soudan pour ce qui était de
11 notre camp. Pour ce qui est du... de M. Museveni, je n'en sais rien. Mais le message
12 était que, oui, c'était une branche d'olivier qui était tendue à l'ARS, qui devait
13 s'asseoir dans la même pièce et devait être consultée. Donc, je pense qu'il en a été de
14 même pour le SPLA.

15 Q. [12:19:12] Mais, à votre avis, d'après ce que vous savez, pendant combien de
16 temps est-ce que le centre Carter a essayé de négocier cette paix entre l'Ouganda et le
17 Soudan ?

18 R. [12:19:24] Maître, le centre Carter fait également un travail... du travail de
19 bienfaisance dans le Sud du Soudan. Donc, il participe à des activités, activités au
20 sein des communautés, développement, eau potable, assainissement et santé. Donc,
21 en fait, il... pour ce qui est de la paix, je sais qu'ils ont été partie prenante, et ça, je l'ai
22 appris en 1999.

23 Q. [12:20:13] Monsieur le témoin, cette réunion à Eldoret, est-ce que vous vous
24 souvenez environ quand est-ce qu'elle a eu lieu — l'année... en quelle année, quel
25 mois, peut-être même le jour, si vous vous en souvenez ?

26 R. [12:20:26] Cette réunion, elle a eu lieu, me semble-t-il, en 1999, mais je ne me
27 souviens pas de la date. Elle a eu lieu à Eldoret.

28 Q. [12:20:37] Oui, bon, cela fait au moins 19 ans, mais est-ce que vous vous souvenez

1 si elle a eu lieu au début de l'année, au milieu de l'année ou à la fin de l'année ? Si
2 vous ne vous en souvenez pas, ce n'est pas un problème.

3 R. [12:20:49] Non, je ne m'en souviens pas, mais je sais qu'elle a eu lieu à Eldoret.

4 Q. [12:20:59] Alors, si l'on pense que cela aurait pu aboutir... aurait pu déboucher
5 sur la paix, une paix qui aurait inclus l'ARS, pourquoi est-ce que Otti Lagony, Otti
6 Vincent... pourquoi est-ce que tous ces commandants supérieurs... pourquoi est-ce
7 qu'ils n'ont pas expulsé Joseph de l'ARS et négocié eux-mêmes pour l'ARS ?

8 R. [12:21:28] Monsieur le Président, Messieurs les juges, du fait de mon expérience
9 acquise au sein de l'ARS, je vous dirais que tout le monde écoute ce que dit Joseph
10 Kony, parce que tout le monde pensait qu'il avait ce pouvoir spirituel et que vous ne
11 pouvez absolument pas contrôler ou maîtriser ce qu'il dit. Donc, personne parmi les
12 personnes que vous avez citées n'aurait pu l'expulser. De toute façon, toute
13 personne qui l'aurait tenté, même si les gens en « auraient » juste entendu parler
14 comme cela, si c'était juste une rumeur, la personne... il... il l'aurait deviné, il
15 l'aurait su. Bon, Otti Lagony, il a été exécuté parce qu'il est allé directement essayer
16 de négocier avec... avec les Arabes, avec le gouvernement du Soudan, et Odonga
17 aussi a été tué, et beaucoup d'autres. Donc, il était très difficile à tous ces
18 commandants, même ces commandants supérieurs, d'aller à l'encontre de Joseph
19 Kony.

20 Q. [12:22:35] Monsieur le témoin, nous allons maintenant parler de certains
21 documents du centre Carter. Je vais vous donner le numéro... les numéros et les
22 cotes de ces documents.

23 Alors, intercalaires 13, 16, 17, 18, numéro ERN UGA-D26-0010-0248. Le deuxième est
24 UGA-OTP-0026-0282. Ensuite, un autre document du Bureau du Procureur : 02...
25 0026-0306. Et le dernier document, le quatrième, qui est également un document du
26 Bureau du Procureur : UGA-OTP-0026-0313.

27 Alors, comme nous l'avons dit au tout début de la matinée, vous étiez également
28 connu sous le nom de Nathan Opolot ?

1 R. [12:24:01] Oui.

2 Q. [12:24:02] Est-ce que vous pouvez prendre l'intercalaire 17 ? Vous verrez qu'il y a
3 un classeur avec des documents, Monsieur le témoin.

4 *(Le témoin s'exécute)*

5 Pourriez-vous prendre la page... la troisième page, numéro ERN 0808 ou 0308 *(se*
6 *corrige l'interprète)* ?

7 Peut-être que M^{me} l'huissière pourrait vous... pourrait aider le témoin.

8 R. [12:24:41] À quel intercalaire ?

9 Q. [12:24:44] Intercalaire 17.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:24:46] Je pense que vous
11 pouvez peut-être aider M. le témoin, Madame l'huissière. Bon, je suppose qu'il
12 suffira de l'aider juste pour l'un des intercalaires.

13 *(L'huissière d'audience s'exécute)*

14 M. OBHOF (interprétation) : [12:25:08]

15 Q. [12:25:08] Alors, si vous prenez la toute dernière page, la page 0308, j'aimerais
16 savoir s'il s'agit de votre signature au bas de la page.

17 R. [12:25:21] C'est mon nom.

18 Q. [12:25:22] Et la date ?

19 R. [12:25:26] La date, c'est la date du 4 décembre 1999.

20 Q. [12:25:32] Monsieur le témoin, est-ce que vous pourriez parcourir rapidement ce
21 document pour vous rafraîchir la mémoire au sujet de ce document ? Je pense que la
22 Chambre pourrait vous accorder une minute — j'aurais dû y penser avant la pause.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:25:49] Pas de problème.

24 R. [12:25:58] Il s'agit du rapport au sujet duquel vous venez de me poser une
25 question, la réunion entre les deux Présidents. C'est de cela dont il s'agit. Et ça, c'est
26 la communication du directeur chargé du renseignement. Lorsque je l'ai rencontré, il
27 m'a demandé de communiquer avec l'ARS.

28 M. OBHOF (interprétation) : [12:26:15]

- 1 Q. [12:26:15] Donc, c'est justement ce dont nous parlions ?
- 2 R. [12:26:18] Oui.
- 3 Q. [12:26:19] Regardez la date, la date du mois de décembre 99. Est-ce qu'Otti
- 4 Lagony était toujours en vie à ce moment-là ?
- 5 R. [12:26:31] Non, il avait été tué à ce moment-là, il n'était plus parmi nous.
- 6 Q. [12:26:43] Et alors, vous nous avez dit qu'Otti Lagony essayait de communiquer
- 7 avec les Arabes à Khartoum ?
- 8 R. [12:26:53] Oui.
- 9 Q. [12:26:54] Donc, est-ce qu'il lui aurait été possible, à lui ou à d'autres, de faire quoi
- 10 que ce soit pendant cette réunion à cause de Kony ?
- 11 R. [12:27:06] Oui, cela aurait été possible.
- 12 Q. [12:27:09] Possible ou impossible ?
- 13 R. [12:27:12] Vous voulez dire participer à cette réunion ?
- 14 Q. [12:27:19] Oui.
- 15 R. [12:27:19] Cela n'aurait pas été possible.
- 16 Q. [12:27:33] Est-ce que vous pouvez prendre l'intercalaire 16, maintenant ? Une fois
- 17 de plus, deuxième page... deuxième page — 0283. Là, je remarque que vous n'avez
- 18 pas signé mais il y a une date.
- 19 R. [12:27:49] Oui, la date du mois de janvier 2000.
- 20 Q. [12:27:52] Donc environ six semaines après la réunion entre les gouvernements de
- 21 Kampala et de Khartoum.
- 22 R. [12:27:59] Oui.
- 23 Q. [12:28:00] Est-ce que vous pourriez rapidement parcourir le document ? C'est un
- 24 document de deux pages.
- 25 R. [12:28:13] Oui, je vous en prie.
- 26 Q. [12:28:29] Monsieur le témoin, est-ce que vous vous souvenez avoir écrit cela il y a
- 27 18 ans ?
- 28 R. [12:28:34] Oui.

1 Q. [12:28:35] Pourquoi est-ce que vous avez rédigé... écrit — plutôt — à l'ambassade
2 de la République de France sise à Khartoum en janvier 2000 ?

3 R. [12:28:48] Monsieur le Président, lorsque je me trouvais à Khartoum, j'ai... on m'a
4 présenté à l'ambassadeur de France à Khartoum.

5 C'est le directeur chargé du renseignement secret qui me l'avait présenté. L'objectif
6 était d'essayer de voir comment la France pourrait prêter assistance... pourrait
7 apporter sa contribution, donc, par rapport à la situation de l'Ouganda. Parce qu'il y
8 avait cette guerre qui faisait rage en RDC, qui était financée par... financée et armée
9 d'ailleurs, par le Président Museveni, et ce, contre une ancienne colonie... contre une
10 ancienne colonie française. C'était cela l'objectif de cette lettre, pour voir comment la
11 France aurait pu aider l'ARS, parce que l'ARS avait été accusée de violation de droits
12 de l'homme, or vous savez que la France a été le premier signataire de la protection
13 des droits humains. Donc, c'est pour cela qu'ils m'ont demandé de rencontrer les
14 ambassadeurs afin d'essayer de trouver des façons d'aider dans le cadre de ce
15 processus.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:30:28] Je pense que notre
17 témoin se débrouille très bien et n'a pas besoin de notre huissier.

18 R. [12:30:41] En effet, très bien.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:30:46] Je vous remercie,
20 Madame l'huissier.

21 M. OBHOF (interprétation) : [12:31:10]

22 Q. [12:31:11] Parlons maintenant... à l'onglet 13, 000... UGA-D26-0010-0248. Vous
23 souvenez-vous avoir... m'avoir envoyé une copie de ce document en décembre ?
24 Non, vous m'avez permis de le copier, en fait ; c'est cela ?

25 R. [12:31:58] Oui, en effet, je vous ai permis de le copier, et c'était en décembre 2015.

26 Q. [12:32:04] Alors, on essaye un peu de suivre la chronologie et le déroulement des
27 événements. Alors, ici, nous sommes le 18 mai 2000 ; c'est cela ?

28 R. [12:32:14] Oui.

1 Q. [12:32:16] Alors, avez-vous aidé à rédiger cette lettre qui vient donc du bureau de
2 l'Armée de résistance du Seigneur, enfin du mouvement, très... mouvement
3 politique, en fait, de résistance du Seigneur ?

4 R. [12:32:37] Oui, je les ai aidés.

5 Q. [12:32:40] Et pouvez-vous nous dire quel est le raisonnement que l'on trouve dans
6 ce document, qui est donc une plainte venant du bureau politique de l'ARS ?

7 R. [12:32:53] Oui, c'est simple. Ils voulaient le centre... ils voulaient que le centre
8 Carter comprenne qu'ils n'étaient pas prêts... qu'ils n'étaient pas contre les
9 pourparlers de paix, et ce qu'ils disaient, c'est que jusqu'à présent, toutes les
10 personnes qui ont voulu organiser des pourparlers de paix avec le gouvernement
11 ont été éliminées par ce même gouvernement qui était censé, donc, parler paix avec
12 ces personnes. Donc, ils essayaient d'analyser toutes... les événements historiques
13 qui portent sur les pourparlers de paix et qui impliquent des personnalités qui ont
14 fini assassinées par ce système, qui soi-disant voulait leur parler. Donc, ils voulaient
15 que cela soit très clair pour que les gens du centre Carter comprennent bien de quoi
16 il s'agit.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:33:51] Oui, enfin, c'est
18 quand même un document qui n'est pas signé. Bon, il paraît que cela vient du
19 bureau politique du mouvement de résistance du Seigneur.

20 Q. [12:34:01] C'est quoi exactement ce bureau politique ?

21 R. [12:34:05] Le bureau politique, c'était Sam Otto qui le dirigeait, je... c'était lui en
22 fait le commissaire politique de l'ARS. Et donc, il ne pouvait pas rédiger ce type de
23 document, donc, je l'ai aidé à le rédiger. Mais moi, j'étais à Khartoum, et c'est pour
24 ça qu'il ne pouvait pas le signer. Je l'ai envoyé... je lui ai envoyé une copie, mais il ne
25 l'a pas signée, parce que moi j'habitais à Khartoum, je n'étais pas avec l'ARS.

26 Q. [12:34:48] Oui, j'imagine que ça a dû être quand même approuvé par Joseph
27 Kony.

28 R. [12:34:52] Oui. Vous savez, il livrait des messages tous les jours entre Jebellen et

1 Nsitu. Donc, on avait... il avait nommé le colonel Sam Otto qui était président
2 de l'ARS.

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:35:07] Merci.

4 M. OBHOF (INTERPRÉTATION) :

5 Q. [12:35:09] Mais, alors c'est Sam Otto ou Sam Kollo ?

6 R. [12:35:13] Sam Otto et Sam Kollo, c'est la même personne. Bon en fait, c'est Sam
7 Otto Kollo.

8 Q. [12:35:25] Bon, on va étudier encore un autre document qui porte sur Carter
9 Center, et c'est le document que l'on trouve à l'onglet 18, il s'agit du document de
10 l'Accusation UGA-OTP-0026-0316.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:35:49] C'est le dernier que
12 nous avons dans le dossier, n'est-ce pas ?

13 M. OBHOF (interprétation) : [12:35:53] Oui.

14 Q. [12:35:54] Donc, il s'agit d'un document qui a été envoyé à M. Jongomoi Okidi-
15 Olal. Savez-vous qui... de qui il s'agit ?

16 R. [12:36:20] Oui.

17 Q. [12:36:22] Donc, première page, page qui se finit par l'ERN 316, il est écrit — et je
18 cite : « Les deux personnes ont aussi proposé d'autres options, alors que nous
19 parlions. Nous avons abordé deux points importants qui pourraient être des options
20 dans cette proposition. Je ne peux pas écrire ces deux points par écrit, mais ces deux
21 personnes m'ont posé des questions à ce propos et je leur ai dit que je... j'aurais les
22 réponses lorsque je vous rencontrerai une prochaine fois. »

23 Donc, ces deux personnes, bien sûr, sont le témoin et M. Dominic Wanyama dont on
24 a déjà parlé, n'est-ce pas ?

25 R. [12:37:15] Oui.

26 Q. [12:37:16] Vous souvenez-vous avoir rencontré M. Okidi-Olal en mai 2000 ?

27 R. [12:37:28] Messieurs les juges, je connais M. Okidi-Olal depuis fort longtemps. Il a
28 participé à différents efforts visant à essayer de mettre un terme pacifique à l'ARS

1 (*phon.*). Il m'a présenté un grand nombre de personnes parce qu'il était très proche
2 du ministère de l'Intérieur, du *State department*. Mais sachez que je l'ai quitté à
3 Nairobi lorsque j'ai pris l'avion pour venir ici, parce qu'il est impliqué dans le
4 processus de paix au Sud-Soudan. C'est lui qui sert en fait d'intermédiaire entre
5 Nairobi et Addis-Abeba. Mais je l'ai rencontré à de nombreuses reprises, je l'ai
6 rencontré au centre Carter à plusieurs reprises. Il m'a présenté différents sous-
7 secrétaires d'État qui ont travaillé sur l'Afrique, enfin, Yamamoto et d'autres. Enfin,
8 c'est un homme qui fait tout son possible pour essayer de trouver une solution
9 pacifique à tous ces problèmes. Il est très connu à Khartoum.

10 Q. [12:38:56] Alors, je vous ai lu un passage de ce document où il aborde deux points
11 importants, paraît-il. Alors, savez-vous de quoi il s'agit exactement, quels sont ces
12 deux points importants qui auraient été abordés avec M. Okidi-Olal ?

13 R. [12:39:23] Comme je vous ai dit, Messieurs les juges, Okidi traitait aussi
14 directement avec le ministère de l'Intérieur et avec le Pentagone aussi, avec le *State*
15 *department* américain et le Pentagone à propos de l'ARS. Alors, il apportait des
16 propositions pour voir ce que les Américains allaient en penser, et ce que les
17 Américains voulaient que l'ARS fasse. Vous voyez. Il suivait une autre ligne
18 politique parce qu'on voit bien dans ce document qu'il n'était pas d'accord avec la
19 façon dont le centre Carter voulait faire en sorte que l'ARS ne soit que consultée lors
20 des négociations. Donc, c'est pour ça qu'on avait un arrangement — je parle de ces
21 deux personnes, et je ne donne pas les noms, évidemment. En fait, il essayait de
22 trouver une autre solution pour que l'ARS puisse négocier directement avec le
23 gouvernement ougandais.

24 Q. [12:40:42] Et c'est une des raisons principales qui explique pourquoi M. Okidi-
25 Olal a arrêté de travailler avec le centre Carter, il n'était pas d'accord avec leur
26 politique ?

27 R. [12:41:01] Oui, il a arrêté de travailler avec eux.

28 Q. [12:41:05] Mais nous savons que le centre Carter a perduré, a continué à travailler,

1 n'est-ce pas, même après que vous soyez rentré à Nairobi. Mais après que les
2 contacts aient cessé avec Okidi-Olal, le dialogue avec l'ARS par le truchement du
3 centre Carter a-t-il continué toujours aussi fortement ou s'est-il délité ?

4 R. [12:41:37] Je sais qu'il y a eu des négociations entre l'ARS et le gouvernement, un
5 peu plus tard, lorsqu'ils étaient au Congo, et je ne sais absolument pas qui a servi de
6 facilitateur pour cet accord-là. Je sais qu'il y a eu des négociations entre l'ARS et le
7 gouvernement de l'Ouganda et aussi contre... avec le gouvernement du Sud-Soudan.
8 Je ne sais pas d'où venait l'argent. Je ne sais pas qui finançait tout cela parce que
9 moi, je n'ai plus jamais été en contact avec Joseph Kony.

10 Q. [12:42:14] Désolé. Donc, nous allons maintenant revenir à l'onglet 13.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:42:19] Allez-y.

12 M. OBHOF (interprétation) : [12:42:21]

13 Q. [12:42:22] Donc, je voudrais que nous parlions de quelque chose qui se trouve à la
14 deuxième page, « 0250 » sont les derniers numéros de... de... de l'ERN.

15 R. [12:42:41] Mais alors, c'est quelle page exactement ?

16 Q. [12:42:45] C'est la troisième page que vous trouverez à l'onglet 13. Et le numéro se
17 termine par « 250 », et en bas, voici ce qui est écrit : « Pourquoi l'UPDF insiste-il à
18 continuer à commettre des meurtres, et des meurtres, et des meurtres ? Pourquoi
19 Yoweri Museveni devrait-il conserver le concept de combattre les rebelles jusqu'au
20 dernier homme tout en faisant semblant de leur accorder une fausse amnistie ?
21 Pourquoi Museveni devrait-il diriger l'élimination des combattants rebelles qui ont
22 négocié ou qui se sont rendus aux mains du régime uniquement pour qu'il y ait de la
23 paix ? Et je parle par exemple du capitaine Ojirot Jesus de l'UPA, le lieutenant
24 Angelo Okello de l'UPDA, Andrew Lutakome Kayire et le chef de l'UFM qui a pris
25 Kampala lors la guerre contre la junte du général Tito Okello » ? Fin de citation.

26 Alors, dans ce document... dans ce document... et vous dites en effet que vous avez
27 aidé à le rédiger en mai 2000, on parle donc de ce capitaine Ojirot Jesus, on parle du
28 lieutenant-colonel Angelo Okello : qui sont ces personnes ?

1 R. [12:44:20] Messieurs les juges, je vais commencer par le dernier. Alors, je
2 commence par Andrew Lutakome Kayire, chef de l'UFM. Il s'agit d'un groupe
3 rebelle principalement composé de Baganda et un peu de Basoga (*phon.*) aussi, et à
4 un moment, ils ont pris le parti de Museveni, lorsqu'ils se sont approchés de
5 Kampala, parce que leur but c'était de s'emparer de Kampala. Et ce type, ce Andrew
6 Lutakome Kayire, chef de l'UFM, était censé être le second de Museveni. Mais il a
7 fini par prendre une... une balle, il a été tué, abattu. Il a quand même été ministre
8 quelques mois et ensuite, il a été abattu. Je crois que... ce qu'il voulait, en fait, c'est
9 que... avoir... partager le pouvoir à égalité, du coup, on a préféré l'abattre.

10 Le colonel Angelo Okello maintenant. Alors, lui, c'est l'UPDA. C'était un groupe de
11 rebelles qui venait du nord, c'est un ex-soldat, et ce sont des anciens rebelles qui se
12 sont tous regroupés entre eux pour négocier avec Museveni, et Angelo Okello
13 dirigeait ce groupe. Alors, et pareil, il lui est arrivé la même chose qu'à l'autre. C'est-
14 à-dire que quand il est arrivé à Kampala, ses soldats ont été chassés et il a été abattu
15 parce qu'il était tout seul.

16 Alors maintenant le capitaine Jesus Ojirot, c'était mon commandant à Teso. Il a
17 essayé... il a participé à la libération du docteur Opuro (*phon.*) qui était l'un des
18 prêtres qui avait été... ou des pasteurs qui avaient été enlevés. Donc, il a libéré ce
19 pasteur qui était pasteur à Teso, il l'a libéré. Opuro (*phon.*) l'a emmené à Museveni.
20 Lorsqu'il est arrivé chez Museveni, il y est resté pendant un mois. Il a trouvé que les
21 conditions n'étaient pas correctes, et il est reparti. Il est reparti, mais du coup, on l'a
22 recherché, quand on l'a ramené à Museveni, on l'a abattu. C'est comme ça. Je les
23 connais tous.

24 Le général Poncak (*phon.*), alors, il voulait aussi négocier la paix, et il était avec
25 l'UPA, c'était l'ancien chef d'état-major de l'UNLA. Quand je suis arrivé à Nairobi, il
26 vivait avec Peter Otai, et il a décidé en fait de quitter son groupe pour négocier avec
27 Museveni. Et lorsqu'il est rentré en Ouganda, il n'est pas... il n'est pas passé par les
28 canaux habituels, il a essayé de prendre un raccourci ou bien une... un chemin

1 détourné, mais il est tombé dans une embuscade et lui aussi a été abattu, enfin tué,
2 en tout cas. Et c'était un Lango qui venait de Lango.

3 Q. [12:47:55] Alors, vous nous avez parlé de quatre personnes, et j'aimerais savoir
4 s'ils sont morts... enfin s'ils ont été tués au cours des années 90 ou des années 80.

5 R. [12:48:09] Alors, Andrew, lui, il est mort il y a très longtemps, dans les années 80.
6 Angelo Okello lui aussi est mort à la fin des années 80. Jesus Ojirot, lui, a été tué au
7 début des années 90. Et le dernier dont j'ai parlé, c'est-à-dire... le général Opon Acak
8 (*phon.*) lui est mort à... Opon Acak (*phon.*) est mort en 89.

9 Q. [12:48:50] Vous avez expliqué « les » premières phrases, donc, qui dit « pourquoi
10 Museveni devrait-il poursuivre son fameux concept de combat jusqu'au dernier
11 homme tout en donnant... en accordant quand même une fausse amnistie à des
12 personnes? » Alors, pourquoi est-ce que l'on parle de cette fausse amnistie, de ce
13 travestissement d'amnistie, qui en fait était donnée à... était donnée à ces quatre
14 personnes avant qu'elles soient tuées par le gouvernement du NRM ?

15 R. [12:49:38] Monsieur le Président, Museveni était... c'était son habitude, il disait à
16 tout le monde : « Rentrez, rentrez, vous serez amnistiés », et puis, une fois que vous
17 rentriez, eh bien... Parce que vous savez que les ambassades, ça donne des amnisties
18 à tout le monde, hein. Donc, l'ambassade du pays où vous étiez vous donne une
19 amnistie, on rentre chez soi, et puis Museveni vous abat. C'est comme ça que ça se
20 passe. C'est sa tactique.

21 Q. [12:49:57] Bien. Alors, ces personnes ont-« ils » été tués par le gouvernement du
22 NRM ? Enfin, ils ont été tués par le gouvernement du NRM, mais est-ce que c'était
23 quelque chose qui était bien connu de l'UPA et de l'ARS ?

24 R. [12:50:12] Mais oui, c'était public. Ça a été publié dans les journaux ougandais. On
25 savait que ces hommes avaient été abattus, mais on ne savait pas par qui, on n'avait
26 pas le nom des assassins. Mais enfin, tous... ils ont tous fait la même chose. Ils
27 essayent de négocier par exemple, comme ce Jesus, par exemple, avec le
28 gouvernement, et c'était pendant que j'étais... alors que j'étais déjà à Nairobi, et j'en

1 ai entendu parler. Alors, ils venaient, ils ont essayé de négocier, tout semblait aller, et
2 quelques mois plus tard, on les retrouve abattus.

3 Q. [12:50:48] Bien. Donc pendant que vous étiez en train de négocier pour le NRM et
4 l'UPF, est-ce que ces questions au cours de l'année et demi que vous avez passée soi-
5 disant à « l'ambassade » — je dis l'ambassade entre guillemets, n'est-ce pas —, est-ce
6 que ces sujets ont été abordés, le fait que certaines personnes venaient négocier et
7 finalement étaient abattues ?

8 R. [12:51:24] Avant de rédiger ce document, j'en ai parlé avec le Pr George et je lui ai
9 demandé : est-ce que l'autre camp est fiable ? Est-ce qu'on peut faire confiance au
10 camp de Museveni ? Par exemple, lorsque le général Tito est venu pour signer un
11 accord avec lui à Nairobi, le vieil homme est rentré en Ouganda, mais il n'a pas vécu
12 très longtemps, il est rapidement décédé. À Nairobi, il était en pleine forme, et puis,
13 une fois à Nairobi (*phon.*), tout d'un coup, sa santé s'est brutalement dégradée. Donc,
14 j'en ai parlé de tout cela avec le Pr George (*inaudible*). Et une des raisons... Je vais être
15 honnête avec vous, hein. Après avoir communiqué avec le professeur, ils sont venus
16 me dire : « Non, mais, l'autre côté n'est pas engagé à la paix, c'est évident. » Donc, en
17 tant que responsable de la résolution des conflits, elle a décidé tout simplement de
18 démissionner et puis elle a trouvé un poste à l'université de maître de conférences.

19 Q. [12:53:00] Nathan, nous savons très bien qui est Joyce Neu mais les juges de le
20 savent peut-être pas, connaissent peut-être pas Joyce Neu. Pourriez-vous nous dire
21 exactement qui est cette femme, Joyce Neu ?

22 R. [12:53:20] Joyce Neu était la directrice de... du service de résolution des conflits au
23 centre Carter. Elle est professeur, et maintenant elle est maître de conférence, je crois,
24 en Californie, dans une université quelconque.

25 M. OBHOF (interprétation) : [12:53:53] Je pense que nous pourrions peut-être faire la
26 pause déjeuner maintenant. Et je peux vous assurer que j'en aurai terminé demain
27 avant la pause déjeuner.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [12:54:09] Très bien, nous

- 1 faisons la pause et nous reprendrons à 13 h 30... 14 h 30 (*se reprend l'interprète*).
- 2 M^{me} L'HUISSIER : [12:54:21] Veuillez vous lever.
- 3 (*L'audience est suspendue à 12 h 54*)
- 4 (*L'audience est reprise en public à 14 h 32*)
- 5 M^{me} L'HUISSIER : [14:33:01] Veuillez vous lever.
- 6 Veuillez vous asseoir.
- 7 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
- 8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [14:33:24] Rebonjour.
- 9 Maître Obhof.
- 10 M. OBHOF (interprétation) : [14:33:31] Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les
- 11 juges.
- 12 Bonjour, Monsieur le témoin.
- 13 Je dois vous dire avant de commencer que Michael Rowse nous a rejoints dans la
- 14 salle d'audience.
- 15 Q. [14:34:02] Plus tôt dans la journée, Nathan, vous avez utilisé... enfin, vous avez
- 16 parlé de l'idée... l'idéologie de la NRA, vous avez utilisé un mot en swahili. Est-ce
- 17 que vous vous souvenez du mot que vous avez utilisé ? Les interprètes en ont besoin
- 18 pour que ce soit plus clair.
- 19 R. [14:34:38] Très bien. Le mot que j'ai utilisé est *kipingamizi* — *kipingamizi*.
- 20 Q. [14:34:45] Pendant que vous étiez à Aruu, à Jebellen, à Khartoum, est-ce que vous
- 21 avez pu connaître Joseph Kony ?
- 22 R. [14:34:57] Oui, Monsieur le Président.
- 23 Q. [14:35:00] Et vous la... vous avez pu le connaître de près ?
- 24 R. [14:35:07] Je ne dirais pas... Je n'irais pas jusqu'à dire que je le connaissais bien...
- 25 très bien, mais je le connaissais au moment où j'étais là. J'étais avec lui tout le temps.
- 26 Q. [14:35:27] Est-ce qu'il vous faisait confiance ou, en tout cas, est-ce qu'il vous
- 27 donnait l'impression de vous faire confiance ?
- 28 R. [14:35:37] Il me faisait confiance. J'étais son invité.

1 Q. [14:35:49] Pendant ce temps que vous avez passé avec Joseph Kony, est-ce qu'il
2 vous a jamais expliqué de quelle manière il avait fini par rejoindre la résistance
3 contre l'Armée de résistance nationale ?

4 R. [14:36:08] Il a bien expliqué les circonstances qui l'ont amené à se battre contre
5 la NRA.

6 Q. [14:36:24] Est-ce que vous pourriez nous redire ce que Joseph Kony vous a dit ?

7 R. [14:36:29] Il m'a dit qu'au début, il était enfant de chœur, et puis qu'à un moment
8 donné, il avait été possédé par un... par des esprits, par des esprits qui l'avaient fait
9 disparaître pendant environ deux semaines dans son propre village, à Odek, à Gulu.
10 Les esprits lui avaient dit d'aller sur des rochers, sur une des collines proches de son
11 village. Il est resté là sans... sans nourriture, sans eau. On lui a donné instruction de
12 continuer à prier, prier, prier. Et puis, ensuite, je pense qu'à un moment donné, les
13 esprits l'ont fait ressortir et l'ont... et lui ont dit de se diriger dans une certaine
14 direction, je ne sais plus laquelle à la... à l'intérieur de leur village, et c'est là qu'il a
15 eu le premier... la première rencontre avec la NRA. Il était sans défense, mais les
16 esprits se battaient pour lui, d'après lui.

17 Q. [14:37:58] Est-ce que Joseph Kony vous a jamais raconté une histoire selon
18 laquelle il aurait été capturé ?

19 R. [14:38:10] Oui, oui, il a dit que, lors d'une de ses rencontres avec l'ennemi, il a été
20 capturé, il a été interrogé, et puis ils lui ont botté le derrière, et puis ils lui ont dit :
21 « Imbécile, va-t'en ! » Ils pensaient que c'était un villageois.

22 Q. [14:38:35] Donc, ils ne savaient pas, ils se rendaient pas compte qu'ils avaient en
23 fait capturé Joseph Kony ?

24 R. [14:38:44] Non, ils ne savaient pas.

25 Q. [14:38:46] Est-ce qu'il vous a dit en quelle année cela avait eu lieu ?

26 R. [14:38:50] Malheureusement, je ne m'en souviens plus, mais c'est l'histoire qu'il
27 m'a racontée.

28 Q. [14:39:05] D'une manière générale, pas à ce moment-là, mais d'une manière

1 générale, comment est-ce que Joseph Kony arrivait à échapper à sa capture ?

2 R. [14:39:18] D'une manière générale, enfin, quand j'étais là, il avait une personnalité
3 particulière. Vous étiez assis avec lui, et puis, tout d'un coup, il tombait, il était
4 endormi, il s'endormait brutalement. Et puis, lorsqu'il se réveillait, il se réveillait
5 avec un message. Il disait que l'esprit lui avait rendu visite et que certains des
6 messages, sinon tous les messages, lui étaient transmis.

7 Q. [14:39:57] Nous allons aller plus en profondeur sur cette question plus tard, mais,
8 pour le moment, ces messages, ces prédictions, d'où est-ce qu'il les tenait ?

9 R. [14:40:23] Monsieur le Président, Messieurs les juges, il disait que les messages lui
10 étaient transmis par certains esprits parce qu'il disait qu'il y avait plusieurs esprits :
11 il y avait un esprit... enfin, plusieurs... il y avait plusieurs esprits qui pouvaient
12 délivrer des messages. Et si l'esprit lui disait « l'ennemi va venir », et effectivement,
13 l'ennemi arrivait. Et il n'était même pas sur la ligne de front, et puis il disait... s'il
14 vous disait... que la bombe allait tomber à tel ou tel endroit, la bombe tombait là,
15 bien là. Je ne sais pas comment ou où... d'où il tenait ses pouvoirs, mais il disait que
16 c'étaient les esprits.

17 Q. [14:41:05] Que se passait-il pour les gens qui n'obéissaient pas aux ordres des
18 esprits qui parlaient par l'intermédiaire de Joseph Kony ?

19 R. [14:41:18] Monsieur le Président, la plupart de ces commandants rapportaient les
20 ordres des esprits et il fallait obéir aux ordres de l'esprit. Si vous vous en écartiez,
21 vous alliez avoir un problème. Les commandants qui ne... n'obéissaient jamais aux
22 instructions qu'il leur donnait toujours, eh bien, finissaient par être blessés ou
23 mourir sur le champ de bataille.

24 Q. [14:41:58] Avec... Avec ce type de... de sanctions ou d'actions, par exemple, qu'est-
25 ce qui... qu'est-ce qu'il y aurait comme répercussions si, par exemple, Joseph Kony
26 n'obéissait pas aux esprits ?

27 R. [14:42:12] Lui-même, il m'a dit que si les esprits lui disaient qu'il fallait prier
28 10 fois par jour, il priait 10 fois par jour. S'il ne le faisait pas, quelque chose

1 lui arrivait.

2 Q. [14:42:38] Et pendant que vous étiez au sein de l'ARS, est-ce que vous avez jamais
3 entendu parler de ce qui était arrivé à des personnes qui avaient essayé de
4 s'échapper de l'ARS ?

5 R. [14:42:51] Il y a deux questions ici, Monsieur le Président, Messieurs les juges. Il y
6 a les fuyards qui disaient : « Maintenant, vous êtes avec moi, l'ennemi est de l'autre
7 côté, vous êtes avec les bonnes personnes. Si vous vous échappez des bonnes
8 personnes, du côté de l'ennemi, l'ennemi va vous éliminer. » Et vous pouviez prier,
9 faire des prières pour les recrues et tout le monde. Et, effectivement, il y a des gens
10 qui allaient essayer de s'échapper. Vous les retrouveriez, ensuite, morts sur la route.
11 Ils auraient été tués par le SPLA, ou bien par les populations locales autour, ou
12 l'UPDF.

13 Q. [14:44:00] Nous avons parlé un petit peu, tout à l'heure, du... du sort réservé à Otti
14 Lagony et à Acel Acan Odongo. Comment est-ce que vous avez appris leur
15 exécution ?

16 R. [14:44:30] J'étais à Khartoum lorsque le directeur du renseignement a envoyé un
17 de ses assistants pour m'informer que, malheureusement, nous avons perdu notre
18 bon ami Otti Lagony et Acel Acan Odongo, que Kony les avait fait exécuter. C'est le
19 message que j'ai obtenu.

20 Q. [14:44:53] Donc, il n'y avait personne qui était protégé dans tout... dans l'ensemble
21 de l'ARS, protégé de la colère de Joseph Kony, s'il se fâchait et qu'il voulait vous
22 tuer ?

23 R. [14:45:05] Monsieur le Président, Messieurs les juges, je ne pense pas que qui que
24 ce soit ait pu être protégé, parce que, lorsque des gens comme Vincent Otti... Vincent
25 Otti, il y avait de... faisait partie de ces gens très bons qu'il... en qui il avait vraiment
26 confiance, mais il a fini par les tuer. Il y avait des gens comme Matata qui est mort
27 d'une mort naturelle. Nous avons aussi des gens comme Omona, le commandant
28 qui se trouvait là et qui était un ancien UNLA. Enfin, personne n'était protégé. On

1 m'a dit qu'il avait même exécuté, à un moment donné, une partie de ses épouses, si
2 celles-ci désobéissaient.

3 Q. [14:46:15] Nathan, qu'est-ce qui constituait le conseil de l'armée de Joseph Kony ?

4 R. [14:46:21] Joseph Kony n'avait pas de conseil de l'armée officiel. Il n'avait pas ce
5 genre de... de conseil de l'armée comme dans les autres armées. Il n'avait pas cela.
6 C'étaient surtout ses esprits, son conseil de l'armée. Ce sont les esprits qui lui
7 dictaient comment planifier la guerre, comment organiser le déploiement. Il appelait
8 rarement les commandants pour leur dire « vous êtes commandants de brigade,
9 faites ceci ou cela. » Il ne le planifiait pas. Le plan lui venait dans la tête et il disait
10 comme cela des esprits. C'était son commandement et ses prières.

11 Q. [14:47:33] Est-ce que vous vous souvenez de certains des noms des esprits dans ce
12 conseil de l'armée de Joseph Kony ?

13 R. [14:47:47] Je ne me souviens pas de tous noms, mais je me souviens de deux ou
14 trois. Il y avait un esprit qui s'appelait Silili, Juma Oris, et puis... et puis... oui, je me
15 souviens de ces deux-là. Silili, Juma Oris.

16 Q. [14:48:05] Si vous me le permettez, paragraphe 53 du... de la déclaration : est-ce
17 que vous vous souvenez du nom de Who are You ?

18 R. [14:48:16] Oui, oui, oui, il y avait... il y en avait un qui s'appelait Who are You.
19 Oui, oui, il y avait un esprit qui s'appelait Who are You.

20 Q. [14:48:33] Vous avez mentionné le nom. Je voudrais vous renvoyer à l'onglet 3,
21 sous la référence 0010-0225. Nathan, c'est peut-être plus facile pour vous de voir cela
22 sur l'écran, parce que...

23 R. [14:48:50] Mais mon écran n'est pas allumé.

24 Q. [14:48:55] Il n'est pas allumé ?

25 R. [14:48:59] Non. Ah ! Oui, je... je le vois.

26 Q. [14:49:06] Est-ce que vous pourriez vous mettre sur la personne qui est juste à
27 droite de Joseph Kony ?

28 R. [14:49:12] Oui.

1 Q. [14:49:15] Qui est cette personne juste à côté de Joseph, à la droite ?

2 R. [14:49:20] La personne à côté de Joseph Kony, c'est le... c'est feu Jim qui était
3 ministre de l'Information sous Idi Amin.

4 Q. [14:49:36] Est-ce que c'est le Juma Oris dont nous parlions tout à l'heure ?

5 R. [14:49:40] Je... Je pense... Enfin, je ne sais pas s'il avait le nom d'un des esprits. Ceci
6 est Juma Oris, oui. Il a... il est mort.

7 Q. [14:49:51] Vous aviez... Vous avez brièvement mentionné les prédictions. Vous
8 disiez qu'il... qu'il s'endormait et que quand il revenait, bon, il... Comment est-ce que
9 ce... cet esprit du conseil de l'armée venait à Joseph ?

10 R. [14:50:17] Monsieur le Président, la manière dont il me l'a expliqué une fois est la
11 suivante. Il disait : « Lorsque mon corps commence à s'affaiblir, je ressens une sorte
12 d'endormissement, et je dois justement m'endormir. Je dois dormir. Et lorsque... c'est
13 à ce moment-là que je reçois les esprits. » Il reçoit les esprits lorsqu'il s'endort.

14 Q. [14:50:57] Avez-vous jamais été présent lorsque Joseph Kony était possédé par les
15 esprits alors que vous... alors qu'il était encore éveillé ?

16 R. [14:51:04] Monsieur le Président, je ne l'ai pas vu, parce qu'il... il disparaissait, il
17 allait dormir, il revenait seulement avec un message, mais pas lorsqu'il était assis
18 avec nous. Lorsqu'il était assis avec nous, il disait simplement « Excusez-moi », et
19 puis il partait.

20 Q. [14:51:22] Nathan, d'après ce que vous savez, est-ce que les esprits donnaient à
21 Joseph Kony une... une information préalable au sujet de personnes qui pouvaient
22 essayer de prendre la fuite ou essayaient de parler au gouvernement du Soudan ?
23 Est-ce que les esprits lui disaient des choses comme cela ?

24 R. [14:51:59] Oui, c'est exactement, exactement. C'est exactement ce qu'il nous disait.
25 Il nous disait : « Je sais à l'avance ce qui va arriver. Je vous dis, lorsque vous planifiez
26 quelque chose, il y a des gens qui vont s'échapper d'ici, cette brigade, cette
27 personne. » Il vous... Il vous le disait, et ça arrivait.

28 Q. [14:52:12] Est-ce qu'il faisait connaître ses prédictions à l'avance ? Vous dites qu'il

1 faisait ses prédictions à l'avance. Est-ce qu'il informait simplement le chef de la
2 brigade ou bien tout le monde dans la brigade ?

3 R. [14:52:28] Il annonçait cela au moment de la prière, parce que, dans le camp, tout
4 le monde venait prier dans un endroit, un... une zone spécifique pour la prière.
5 Donc, tous les soldats, à part les gardes qui devaient rester en place, tout le monde
6 venait et il annonçait au cours de... il annonçait cela au cours du moment de la
7 prière. Il ne disait pas aux commandants de brigade.

8 Q. [14:53:08] D'après ce que vous avez pu observer, est-ce que ces gens, au sein de
9 l'ARS, qui écoutaient Joseph Kony parler de cela, est-ce qu'ils croyaient ce qu'il
10 disait ?

11 R. [14:53:23] Monsieur le Président, Messieurs les juges, je dirais que,
12 fondamentalement, tout le monde, au sein de l'ARS, croyait ce que disait Kony. Bon,
13 je ne peux pas vous donner de pourcentage ou un pourcentage de ceux qui ne
14 croyaient pas. Tout le monde croyait.

15 Q. [14:53:50] Le... L'esprit de Joseph Kony, est-ce qu'il disait... est-ce qu'il disait que
16 ces esprits pouvaient le rejoindre de loin ? Je veux dire par là qu'ils n'avaient pas
17 besoin d'être présents près de lui pour que ses esprits se... prennent leur revanche.

18 R. [14:54:24] C'est exactement ce qu'il disait. Il disait : « Je sais dans quelle mesure
19 cela va arriver, je sais jusqu'où cela va aller, même si je n'y suis pas. » Et c'est ce qu'il
20 disait aux gens.

21 Q. [14:54:47] Vous étiez avec Kony. Est-ce que vous avez jamais assisté, par exemple,
22 au fait que Kony utiliserait ses esprits pour empêcher les gens de... d'essayer de
23 s'échapper.

24 R. [14:55:00] Quand j'étais à l'ARS, la plupart du temps, comme je vous le disais,
25 j'étais commandant invité, donc, j'étais très proche de Kony. Et la plupart du temps,
26 nous mangions ensemble, mais je ne dormais pas dans sa concession. J'avais un
27 autre commandant à... dont j'étais... j'avais un autre commandant qui me gardait.
28 Mais il avait ses pouvoirs uniques, vraiment uniques, parce qu'il vous disait

1 « Nathan, je vois un convoi de nourriture qui est amené par le gouvernement du
2 Soudan », et il n'avait jamais communiqué avec ces gens, mais vous voyiez
3 effectivement la cargaison arriver. Donc, il peut... il peut vous dire : « Regarde,
4 l'UPDF est en train de fermer la frontière », par exemple, vous deviez informer
5 l'armée soudanaise, et puis ça... ça arrivait. Il savait à l'avance. Il vous annoncerait à
6 l'avance exactement ce qui allait se passer.

7 Et il... il me disait que l'esprit disait : « Va et installe des mines, et elles ne vont
8 frapper que les camions et les tanks. Si vous faites cela, ne faites pas autre chose. » Et
9 il disait : « Allez installer ces mines, et vous attendiez... et vous entendiez
10 effectivement les explosions. ».

11 Il disait : « Allez-y, faites-le simplement. » C'était vraiment ce caractère unique de
12 son approche spirituelle. Je ne sais pas d'où il avait cela, mais j'ai assisté à cela, parce
13 que... J'ai assisté au fait que Kony éludait la mort. Il a... Il a... On lui avait tiré dessus,
14 je crois, une fois seulement. Il y avait un éclat de bombes, et puis il n'a pas été
15 frappé, il n'a pas été touché, mais il a été dans des batailles.

16 Q. [14:57:23] Lorsque vous étiez au sein de l'ARS, est-ce que l'ARS avait des règles
17 strictes qu'il fallait respecter ?

18 R. [14:57:30] Oui.

19 Q. [14:57:31] Est-ce que vous pouvez vous souvenir de certaines de ces règles ?

20 R. [14:57:37] Monsieur le Président, Messieurs les juges, mon expérience au sein de
21 l'ARS, c'est qu'il faut transporter de l'eau dans une petite bouteille, vous mélangez
22 cette eau avec du beurre de karité. Cette... Cette bouteille que vous portez, c'est un
23 signe de respect de... pour l'eau. Où que vous trouviez l'eau, vous ne devez pas jouer
24 avec l'eau, vous n'êtes pas censé jouer avec l'eau. C'est-à-dire, par exemple, faire pipi
25 dans l'eau. Il faut un signe de respect de l'eau. Première chose. Deuxième chose, si
26 vous habitez dans un camp de l'ARS, l'hygiène... il y avait des... des règles strictes,
27 l'hygiène était vraiment maintenue. Il n'y avait pas de maladie. Vous ne voyiez pas
28 de diarrhée, rien. Mais les soldats étaient là, ils étaient actifs, chaque jour. Les autres

1 que j'ai vus, bon, vous n'êtes pas censé prendre une femme en... ou une fille en tant
2 qu'épouse avant qu'elle ne soit ointe. Vous... Il y a des recrues qui amènent certaines
3 femmes. Vous ne pouvez pas prendre une fille prendre une fille avant... avant
4 qu'elle ne soit ointe. La fille, ensuite, elle reçoit cette cérémonie. Elle est approuvée
5 par les anciens.

6 Vous pouvez aussi porter un rosaire, un rosaire catholique. Tout le monde, tout le
7 monde en avait un et beaucoup d'autres.

8 Q. [14:59:31] Alors, dans une armée traditionnelle, les soldats doivent-ils porter des
9 rosaires ?

10 R. [14:59:46] Ça dépend de votre confession. Si vous êtes catholique, vous pouvez
11 avoir un rosaire.

12 Si vous êtes musulman, il y a autre chose, c'est pour vous, quand vous priez. De
13 toute façon, dans l'ARS, c'était presque obligatoire d'avoir un rosaire. D'ailleurs, ils
14 contactaient les églises catholiques pour avoir, justement, des rosaires. C'était
15 obligatoire pour pouvoir faire ses prières. Et, d'ailleurs, dans une certaine mesure, ils
16 portaient des chasubles blanches, enfin, il y avait ces fameuses chasubles blanches
17 appelées « *saouz (phon.)* » qui étaient réservées aux officiers généraux et aux
18 commandants.

19 Q. [15:00:38] Oui, enfin, je parle encore d'une armée traditionnelle : est-ce qu'il
20 faudrait transporter de l'eau dans des petites bouteilles autour de votre cou avec du
21 beurre de karité ?

22 M. GUMPERT (interprétation) : [15:00:54] Écoutez, ce sont des questions
23 parfaitement rhétoriques, nous considérons que le témoin ne peut pas vraiment
24 aider la Cour à ce sujet. M. Obhof devrait passer à autre chose.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:01:07] Peut-être peut-il
26 plutôt reformuler la question. Étant donné que le témoin a quand même servi dans
27 d'autres armées, on pourrait lui demander comment les choses se faisaient ailleurs.

28 M. OBHOF (interprétation) : [15:01:32] Très bien.

1 Q. [15:01:32] Donc, alors que vous étiez à Monduli et en Corée du Nord, est-ce que
2 vous deviez porter de l'eau autour de votre cou, de l'eau qui ne devait pas être bue ?

3 R. [15:01:39] Écoutez, ce n'est pas parce que c'est une armée professionnelle, un
4 individu, quand même, a le droit d'aller voir un... d'aller voir un fétichiste... ou un
5 féticheur, plutôt (*se reprend l'interprète*) pour... alors qu'il va à la guerre, pour être sûr
6 d'avoir une amulette, par exemple. Mais bon, ça, on peut faire ça quand on est un
7 soldat professionnel.

8 De toute façon, à l'ARS, il fallait porter ces choses par respect pour l'eau, c'est tout.
9 Et nous considérons que si jamais on était blessé, grâce à cette eau, eh bien, la
10 blessure pourrait se réparer toute seule.

11 Q. [15:02:14] Alors, vous nous avez énuméré un grand nombre de règles. Alors, ces
12 règles s'appliquaient-elles à tout le monde de façon égalitaire, ou alors, est-ce
13 qu'elles ne s'appliquaient qu'aux personnes qui venaient d'être enlevées ou alors à
14 celles qui étaient dans l'ARS depuis longtemps ?

15 R. [15:02:33] Écoutez, les personnes qui venaient d'être enlevées ou recrutées ne
16 respectaient... ne devaient respecter les règles qu'après avoir été initiées. En
17 revanche, une fois qu'on était initié, il fallait absolument porter ce flacon d'eau.

18 Q. [15:02:55] On a parlé, ce matin, de Monduli ; vous nous avez aussi dit que vous
19 aviez été formé en Corée du Sud...

20 R. [15:03:12] Non, en Corée du Nord.

21 Q. [15:03:14] Tout à fait, en Corée du Nord. Alors, pourriez-vous nous dire
22 exactement quels sont les grades militaires et comment on est promu dans armée
23 traditionnelle, qui a donc... comme celles au sein desquelles vous avez été formé ?

24 R. [15:03:24] Écoutez, c'est simple. D'abord, on est cadet ; ensuite, on devient officier.
25 Tout dépend, en fait, de la hiérarchie dans l'armée. Alors, pour les Ougandais, on est
26 sous-lieutenant, on devient lieutenant, capitaine, commandant, lieutenant-colonel,
27 colonel, général de brigade. Et il y avait de nouveaux grades qui avaient été
28 inventés : le lieutenant général, par exemple. Enfin, normalement, on a un général de

1 brigade et ensuite un général de division. Alors, comme il n’y avait pas assez de
2 grades entre le général de brigade et le général d’armée, on a ajouté quelques grades
3 de généraux... d’officiers généraux. Mais ça, c’est pour les armées professionnelles.

4 Q. [15:04:21] Oui, mais, moi, je parle d’une armée professionnelle. Alors, comment
5 est-ce qu’on passe de sous-lieutenant à lieutenant, par exemple ?

6 R. [15:04:28] Bon, alors, on est cadet et on devient sous-lieutenant, et ensuite on
7 devient lieutenant. C’est automatique. En six mois, on passe d’un grade à l’autre. En
8 revanche, quand on veut monter encore plus haut, donc après lieutenant, il faut
9 suivre des cours, une formation.

10 Q. [15:04:54] Donc, ça dépend de votre dossier scolaire ; c’est cela ?

11 R. [15:04:57] Oui, oui, oui, il faut aller... il faut aller prendre des cours. D’abord, cours
12 de commandant de section, ensuite cours de commandant de compagnie, après il
13 faut aller à l’académie militaire, et là, après l’académie militaire, l’école des officiers,
14 on a le droit de commander soit une compagnie, soit un bataillon.

15 Q. [15:05:29] Alors, on parle encore des grades. J’aimerais savoir quelle était la
16 signification du grade militaire au sein de l’ARS ?

17 R. [15:05:41] Écoutez, Messieurs les juges, on... dans l’ARS, on recevait un grade
18 selon les performances que l’on montrait.

19 Q. [15:05:56] Mais c’est quoi, ces performances ?

20 R. [15:06:02] Performances, d’abord, au combat. Si vous êtes un bon combattant,
21 vous montez dans les rangs et vous montez en grade. On ne monte pas en grade par
22 copinage ; pas possible. Non. Si on est bon commandant, si on est un bon soldat, on
23 est promu. C’est pour ça qu’on a des commandants comme Ocan Odongo, celui qui
24 a été tué, finalement, après avoir perdu un œil en bataille, c’était un très bon soldat.
25 Buk aussi était un bon soldat. Tabuley était aussi un excellent commandant. Donc,
26 c’est au mérite que l’on obtenait ces promotions au sein de l’ARS.

27 Q. [15:06:57] Et les esprits, avaient-ils leur mot à dire en ce qui concerne les
28 promotions ?

1 R. [15:07:10] Je ne peux pas vraiment vous dire, je ne sais pas quelle est la position
2 des esprits. Ce que je sais, c'est que j'entendais... je l'entendais rassembler tous ses
3 officiers et ensuite parler du tableau, et leur dire qui avait été promu. Alors, je ne sais
4 pas si les esprits contribuaient en quoi que ce soit ou si c'était lui qui prenait les
5 décisions, seul.

6 Q. [15:07:44] Alors, vous êtes allé à Monduli ; on vous a appris toutes sortes de
7 termes militaires : la section, la compagnie, le bataillon, et cetera. Alors, au sein de
8 l'ARS, ces termes existaient-ils ?

9 R. [15:08:06] Donc, je n'ai pas vraiment eu la vérité. Enfin, disons qu'on avait des
10 brigades, qu'on avait des bataillons. En revanche, pour ce qui est des échelons
11 inférieurs, je ne sais pas vraiment comment l'armée était structurée. Ce qui est
12 certain, c'est qu'il y avait des compagnies et des brigades, et des bataillons, puisqu'il
13 y avait la brigade Stockree, la brigade Gilva. Mais à partir de... de l'échelon de la
14 compagnie, je ne sais pas vraiment comment l'armée était structurée par en dessous.
15 Non, on voyait bien les bataillons ; ça, ils étaient visibles. Et puis, il y avait Control
16 Altar où... où travaillait Kony et il y avait une brigade qui le gardait.

17 Q. [15:09:17] Alors, vous avez... vous avez suivi une instruction militaire ; alors, est-
18 ce qu'une brigade, dans une armée professionnelle et dans votre formation, ça a la
19 même signification qu'une brigade au sein de l'ARS ?

20 R. [15:09:35] Non, non. Une brigade au sein de l'ARS pouvait comprendre de 500 à
21 5 000 personnes. Ça dépend combien de soldats on avait sous la main et ça faisait
22 une brigade.

23 Q. [15:09:50] Donc, il n'y avait pas d'effectif ?

24 R. [15:09:54] Dans une brigade normale, une brigade représente à peu près quatre
25 bataillons. Et dans un bataillon, il y a 5 à 600 personnes. Dans une compagnie, il est
26 censé y avoir environ 300 personnes et quelques. Donc, dans une brigade, il devrait y
27 avoir 2 000 personnes. Mais à l'ARS, il pouvait très bien y avoir une brigade de
28 5 000 personnes, on appellerait ça une brigade quand même.

1 Q. [15:10:22] Mais alors, est-ce que je me trompe si je vous dis que c'était une brigade
2 sur papier, rien d'autre, c'était appelé une brigade et rien d'autre ?

3 R. [15:10:32] Eh bien, évidemment que ce n'était pas une brigade, c'étaient juste des
4 soldats avec un commandant à leur tête. C'est ce que j'essaie de vous expliquer.
5 Dans une brigade, il pouvait y avoir de 500 à 5 000 personnes, tout dépend de
6 combien de personnes... combien de personnes on avait à disposition. À 500, on
7 pouvait dire une brigade et, à 5 000, on pouvait dire une brigade aussi.
8 Sachez que quand je suis allé au Soudan, l'ARS disposait de près de... de plus de
9 15 000 soldats armés. Juma Oris est venu avec encore 6 000... 16 000 soldats. Et ce
10 n'était pas une division, on n'a pas appelé ça une division, on a toujours appelé ça
11 des brigades ou une brigade.

12 Q. [15:11:35] Bon, alors, maintenant, on parlait de promotion et de montée en grade,
13 et vous dites qu'on était promu selon les performances, mais alors, performances sur
14 le terrain, performances au combat ; c'est cela, ou autres performances ?

15 R. [15:11:52] Non, performances au combat. Et puis, aussi, performances en matière
16 de recrutement. Tout dépendait du nombre de personnes qu'on avait réussi à
17 recruter.

18 Q. [15:12:35] Donc, parlons donc de promotion et de montée en grade. Est-ce que
19 cette politique a été poursuivie pendant tout votre séjour au sein de l'ARS ou est-ce
20 qu'elle a changé avec le temps ?

21 R. [15:12:52] Pendant que j'y étais, pendant que j'étais au sein de l'ARS, ça a toujours
22 été la même chose. Alors, peut-être que ça a changé après que je « sois » parti, mais je
23 n'en sais rien. On pouvait avoir une unité, par exemple, en Ouganda et puis, s'il y
24 avait une promotion, on pouvait très bien dire « non, il faut promouvoir cette
25 personne-là qui est en Ouganda plutôt que celle-ci. »

26 Q. [15:13:30] Continue... continuons à parler de promotion. Imaginons que
27 quelqu'un soit tombé dans une embuscade et ait été blessé ; est-ce que vous pensez
28 que, pour remonter un peu le moral des troupes, on aurait pu le promouvoir ?

1 R. [15:13:50] Oui, oui, vous avez raison, plutôt que de laisser les gens souffrir, eh
2 bien, on peut les appâter et puis les calmer un peu avec une petite promotion.

3 Imaginons que vous êtes amputé, on vient de vous couper vos jambes, mais vous
4 êtes quand même promu. Vous avez perdu vos jambes à Juba, eh bien, on va quand
5 même vous promouvoir pour vous remonter le moral.

6 Q. [15:14:28] Je vois une photographie maintenant.

7 M. OBHOF (interprétation) : [15:14:29] UGA-D26-0010-0232. Pouvons-nous l'avoir à
8 l'écran, s'il vous plaît ?

9 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:14:41] Cela va s'afficher à
11 l'écran.

12 M. OBHOF (interprétation) : [15:14:44] C'est à l'onglet 10.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:15:02] Nous le voyons à
14 l'écran.

15 R. [15:15:06] Oui, moi aussi, je le vois.

16 M. OBHOF (interprétation) : [15:15:10]

17 Q. [15:15:11] Vous souvenez-vous m'avoir autorisé à prendre une photocopie de
18 cette photographie ?

19 R. [15:15:16] Oui.

20 Q. [15:15:19] Qui est cette personne, si tant est que vous vous en souveniez ?

21 R. [15:15:27] C'est le commandant de brigade de Gilva.

22 Q. [15:15:32] Comment s'appelle-t-il ?

23 R. [15:15:36] Otim, colonel. Enfin, il était colonel à l'époque.

24 Q. [15:15:41] Vous connaissez son autre nom, peut-être son surnom ?

25 R. [15:15:47] Bon, je sais qu'il a perdu un membre en bataille. Moi, je le connais sous
26 le nom d'Otim.

27 L'INTERPRÈTE ACHOLI-ANGLAIS (interprétation) : [15:16:05] Pourriez-vous, s'il
28 vous plaît, ménager une pause entre les questions et les réponses ?

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:16:13] Maître Obhof, s'il
2 vous plaît, veuillez ménager une pause entre les questions et les réponses, mais
3 posez-lui la question ouvertement.

4 M^e OBHOF (interprétation) : [15:16:24]

5 Q. [15:16:24] Serait-il Otim Charles — ça vous rappelle quelque chose ? —, appelé
6 aussi Otim Mono ?

7 R. [15:16:37] Oui, c'est ça, Otim Charles.

8 Q. [15:16:42] Mais ici, sur la photographie, il est sur ses deux jambes.

9 R. [15:16:46] Oui.

10 Q. [15:16:48] Vous venez de dire qu'il est unijambiste à l'heure actuelle.

11 R. [15:16:53] Oui. La photographie a été prise au cours d'une opération en Ouganda.

12 Il a été blessé plus tard, quand on a traversé la frontière pour aller au Soudan, près
13 d'Atiak... non, pas d'Atiak, près d'Aswa, voilà, à l'est de la route de Kitgum. C'est là
14 qu'on lui a tiré dessus avec... c'est une balle empoisonnée : ça n'a pas brisé l'os, mais
15 ça a pénétré dans le muscle, et ensuite, il y a une gangrène qui s'est installée, parce
16 que les cartouches avaient été empoisonnées.

17 Q. [15:18:06] Alors, après avoir été blessé à la jambe, a-t-il continué à participer aux
18 activités quotidiennes de l'ARS, pas forcément au combat mais peut-être à
19 l'administration ?

20 R. [15:18:20] Oui, oui. Il était commandant de camp, si je ne m'abuse, au camp de
21 Nsitu. Quand je l'ai quitté, il était devenu commandant de camp.

22 Q. [15:18:45] Alors, imaginons que Kony se doutait que quelqu'un avait l'intention
23 de s'échapper. Est-ce qu'il pouvait utiliser la promotion pour l'empêcher de trahir
24 ainsi ?

25 R. [15:19:05] Oui, oui.

26 Q. [15:19:16] On va passer à un autre sujet : Joseph Kony était-il au courant de la
27 médecine traditionnelle basée sur les plantes ?

28 R. [15:19:29] Oui, il s'y connaissait.

1 Q. [15:19:36] Et il en savait autant que toute personne en Ouganda ou il en savait
2 plus ?

3 R. [15:19:49] Il s’y connaissait, il s’y connaissait bien en plantes médicinales, mais
4 toute personne en Ouganda sait parfaitement utiliser les plantes médicinales.

5 Q. [15:20:11] Kony vous a-t-il dit, à un moment ou à un autre, à quel moment il avait
6 été instruit de la sorte ?

7 R. [15:20:22] Il ne me l’a pas dit, mais à une ou deux reprises, j’ai vu... j’ai vu qu’il
8 peut... qu’il pouvait dire à quelqu’un : « Va donc dans la brousse et cueille ces
9 feuilles, et cueille ces plantes ou ces racines. » Si quelqu’un, par exemple, s’est fait
10 tirer dessus en bataille... pendant une bataille et a une blessure, il dit : « Va chercher
11 ces feuilles. Ensuite, fais un emplâtre avec les feuilles sur la blessure, et puis, pose
12 une attelle, et ça va se réparer tout seul. » Et c’étaient juste des feuilles qu’il avait
13 cueillies sur un arbre. Alors, il ne m’a pas dit sur quel arbre, en revanche, il avait
14 cueilli ces feuilles.

15 Q. [15:21:21] Et avez-vous jamais vu Joseph Kony prédire, voire prophétiser la
16 maladie ultérieure d’une personne ?

17 R. [15:21:40] Non, ça, je ne l’ai jamais vu.

18 Q. [15:21:43] Mais en avez-vous entendu parler, au moins ?

19 R. [15:21:47] Non.

20 Q. [15:22:00] Pourrions-nous passer à la page 0219 de la déclaration ? Il s’agit du
21 paragraphe 57-b, à « la » page 16 et 20 de votre déclaration, que l’on trouve donc à
22 l’onglet 1.

23 *(Fin de l’intervention non interprétée)*

24 R. [15:22:44] *(Intervention non interprétée)*

25 Q. [15:22:53] *(Intervention non interprétée)*

26 R. [15:23:41] *(Intervention non interprétée)*

27 Q. [15:23:43] *(Intervention non interprétée)*

28 R. [15:23:50] *(Intervention non interprétée)*

1 Q. [15:24:01] (*Intervention non interprétée*)

2 R. [15:24:16] (*Début de l'intervention non interprété*)

3 (*L'interprète se reprend*) Donc... donc, je me souviens qu'à un moment, j'étais allé avec
4 un collègue à Khartoum. Cet homme ne pouvait pas travailler parce qu'il avait de la
5 goutte. Il a fallu qu'il enlève ses chaussures et le goudron était très brûlant. Alors, il
6 est... on est arrivés à l'hôtel, on a appelé Kony par radio. Il lui a dit de récupérer
7 quelques herbes, d'aller chercher des fleurs ici et, ensuite, de les mâcher. Et après
8 deux heures, eh bien, cet homme a réussi à remettre ses chaussures, ses lacets, il a pu
9 marcher, alors qu'avant, il ne pouvait pas marcher, il ne pouvait même pas mettre
10 ses chaussures. Donc, ça me... Vous voyez, cette histoire me rappelle bien qu'il
11 pouvait en effet prédire les maladies à l'avance et, ensuite, vous dire exactement
12 quelle plante prendre pour vous guérir.

13 Q. [15:26:10] Merci. Donc, nous allons parler maintenant des prédictions de Joseph
14 Kony sur le terrain.

15 Est-ce que vous vous souvenez avoir été en Ouganda avec Kony au cours de la
16 saison sèche ?

17 R. [15:26:22] Oui. Oui, oui. On ne peut pas aller en Ouganda, de toute façon, à la
18 saison humide. Il faut y aller à la saison sèche.

19 Q. [15:26:37] Et y a-t-il eu des moments où vous étiez poursuivis par l'UPDF, mais au
20 cours d'une saison sèche ?

21 R. [15:26:47] L'UPDF connaissait bien le planning de l'ARS et ils savaient que l'ARS
22 venait se battre surtout au cours de la saison sèche. Donc, c'est pour ça qu'ils se
23 déployaient en nombre lors de la saison sèche.

24 Q. [15:27:12] Et avez-vous vu... avez-vous assisté à la réalisation des prières de
25 Joseph Kony qui vous auraient aidé alors que l'UPDF essayait de... de s'emparer de
26 Control Altar en Ouganda ?

27 R. [15:27:37] Non, la situation était un peu différente. Quand il était en Ouganda,
28 Kony pouvait tout prédire et pouvait relayer ses prédictions auprès des

1 commandants d'unités. Alors, il appelait pas tout le monde, mais le commandant,
2 ensuite, allait relayer l'information. Ça, c'est quand les forces étaient en Ouganda.
3 Quand ils étaient au Soudan, c'est tout le monde qui appelait et qui voulait
4 l'information, alors que quand il était en Ouganda, il appelait un commandant en
5 disant : « Fais ci, fais ça, déploie-toi comme ci, et tu verras, tu vas les terrasser. Ou
6 alors, retire-toi, va plutôt sur l'autre flanc, parce que les bombes vont tomber de
7 l'autre côté. » Et ça se réalisait.

8 Q. [15:28:31] Alors, quand est-ce que Joseph Kony priait ? Enfin, je voudrais vous
9 rappeler un épisode lorsque Kony a prié pour la pluie alors qu'on était en saison
10 sèche en Ouganda, et la pluie est tombée de façon torrentielle et s'est arrêtée... et a
11 arrêté du point... (*se reprend l'interprète*) et a arrêté l'UPDF qui était à vos trousses.

12 R. [15:28:58] Tout à fait, tout à fait, c'est arrivé.

13 Q. [15:29:01] Et vous m'avez aussi parlé d'un épisode où vous avez traversé la rivière
14 Aswa et vous avez installé un camp avec Joseph.

15 R. [15:29:11] Oui.

16 Q. [15:29:12] Pouvez-vous nous en dire plus ?

17 R. [15:29:14] Oui. Donc, on a traversé la route de Kitgum à Aswa et on est allés au
18 camp pour déjeuner. Donc, on s'est arrêtés pour faire la cuisine. Et ensuite, on a
19 mangé. Kony a fait une petite sieste et il m'a appelé et m'a dit : « Nathan, Nathan,
20 l'ennemi est juste derrière nous, et les bombes vont pleuvoir sur le camp. » Il a
21 appelé le commandant. Le commandant, immédiatement, a lancé l'alerte. Tout le
22 monde a pris son paquetage et on est tous... on s'est égaillés dans la brousse et les
23 bombes, en effet, ont commencé à pleuvoir là où nous étions précédemment. Donc,
24 c'est une prédiction, il s'est bien rendu compte qu'il allait y avoir une attaque et que
25 les bombes allaient pleuvoir. Et on a réussi à s'enfuir à temps grâce à lui, et on a
26 survécu.

27 Q. [15:30:23] Donc vous êtes partis parce qu'il avait eu ce présage, c'est cela ?

28 R. [15:30:30] Tout à fait.

1 Q. [15:30:31] Maintenant, lorsque... Parlons maintenant des hôpitaux de campagne et
2 des dispensaires. Est-ce que Joseph Kony avait son mot à dire quant à l'emplacement
3 de ces dispensaires ou hôpitaux de campagne.

4 R. [15:30:51] Tous les dispensaires de l'ARS étaient installés par Kony, que ce soit au
5 Soudan ou en Ouganda. Il savait, enfin il croyait en tout cas, qu'il fallait suivre les
6 conseils des esprits qui disaient exactement où ces hôpitaux de campagne devaient
7 être situés. Et d'ailleurs, ceux qui... les blessés n'ont jamais été trouvés ni par le NRA
8 ni par l'UPDF. Il fallait que ce soit un lieu en plein ciel, enfin... un lieu ouvert et
9 parfois on... il y avait des gens qui pouvaient passer alors que les blessés restaient
10 sur place. Mais tout dépendait de Kony et le commandant du dispensaire devait
11 donc consulter Kony afin de savoir exactement où il devait situer son dispensaire.

12 Q. [15:31:39] Monsieur le témoin, on a déjà parlé de certains... certaines de ces
13 annexes... annexes à votre déclaration. J'aimerais les passer en revue, celles que nous
14 n'avons pas encore évoquées, de manière à ce que les juges se... s'en fassent une
15 idée.

16 R. [15:32:03] Très bien.

17 Q. [15:32:04] La première que nous allons examiner, c'est cette série de
18 photographies que vous m'avez autorisé à copier en commençant par l'onglet n° 2,
19 référence : ERN 0010-0224.

20 R. [15:32:21] Oui, onglet 2.

21 Q. [15:32:24] Cette photographie n° 1, attendez un petit peu qu'elle apparaisse sur
22 votre ordinateur, je sais que vous allez probablement la reconnaître.

23 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

24 Monsieur le témoin, quelle est cette photographie ?

25 R. [15:32:42] Cette photographie est une réunion qui s'est tenue avec les hauts
26 officiers de l'ARS et Joseph Kony à Aruu. Donc, c'était... c'était cette réunion. Kony
27 avait ses commandants de brigade ; ils sont tous là. J'avais ma délégation de l'autre
28 côté, six personnes. Et nous négocions pour le passage dont je vous ai parlé.

- 1 L'objectif, c'était de... d'arriver, pour moi, au Soudan, et c'était la première réunion
2 que nous avons tenue lorsque nous sommes arrivés de Khartoum.
- 3 Q. [15:33:38] Est-ce que nous pourrions passer, maintenant, à l'onglet n° 4, parce que
4 nous avons déjà parlé de l'onglet n° 3 ? Référence : 0010-0226.
- 5 R. [15:33:52] Oui.
- 6 Q. [15:33:53] Nathan, est-ce que vous vous souvenez de qui est ce... cet homme ?
- 7 R. [15:33:57] Oui, je me souviens.
- 8 Q. [15:34:01] Qui est-il, donc ?
- 9 R. [15:34:03] Eh bien, c'est le... c'est le docteur Obita (*phon.*).
- 10 Q. [15:34:15] Cette photographie a été « pris » à Aruu, Juba, Khartoum ? Où est-ce
11 que celle... elle a été prise ; est-ce que vous vous en souvenez ?
- 12 R. [15:34:26] Celle-ci a été prise à Khartoum, dans les bureaux de l'ARS à Khartoum.
- 13 Q. [15:34:31] Ce docteur, est-ce qu'il était docteur parce qu'il avait un doctorat ou
14 bien est-ce que c'était un médecin ?
- 15 R. [15:34:38] Eh bien, c'était... il était chimiste, un Australien formé à la biochimie.
- 16 Q. [15:34:48] Onglet n° 5, c'est-à-dire 0227.
- 17 R. [15:34:55] Oui, Monsieur le Président.
- 18 Q. [15:34:58] Nathan, qui est cette personne qui se trouve avec ce docteur ?
- 19 R. [15:35:09] Eh bien, avec... avec le docteur Obita, il y a le feu Yadin qui était le chef
20 de l'administration de l'ARS. Il est mort au combat, CPA — CPA. Il s'appelait Yadin.
- 21 Q. [15:35:41] Est-ce que c'est... est-ce que son nom complet c'est Nyeko ?
- 22 R. [15:35:48] Oui, Yadin Nyeko.
- 23 Q. [15:35:58] Cette photographie a été prise à un moment où il était considéré comme
24 être un... un des hauts commandants de l'ARS.
- 25 R. [15:36:10] Monsieur le Président, effectivement, il était à Khartoum représentant
26 de l'ARS, dans le bureau à Khartoum avant que je n'y aille.
- 27 Q. [15:36:19] Et la suivante, onglet 6, référence Défense ERN 0010-0228.
- 28 R. [15:36:29] Oui, je l'ai retrouvée.

1 Q. [15:36:33] Ces deux hommes, qui sont-ils ? Pouvez-vous le dire à la Cour ?

2 R. [15:36:46] L'homme en vert, en uniforme vert, est Tolbert Nyeko ; c'était à Aruu.

3 Et l'homme qui a un tee-shirt blanc, est Johnson Ogwok (*phon.*), frère d'Olara Otumu

4 qui est mort maintenant. Il est mort à Nairobi. Il a eu une attaque au cerveau, une

5 rupture d'artère dans le cerveau, et il est mort il y a deux ans.

6 Q. [15:37:38] Est-ce que c'était Ogwok (*phon.*) ?

7 R. [15:37:50] Oui, Johnson Ogwok (*phon.*). Il était de l'aile politique de l'ARS.

8 Q. [15:37:59] Est-ce que vous connaissez quel rôle il avait dans l'aile politique ?

9 R. [15:38:05] Oui, oui, il était en charge de la sécurité, du bureau de sécurité au sein
10 de l'aile politique.

11 Q. [15:38:11] Alors, l'onglet 7 maintenant, avec la référence suivante : 0010-0229,
12 Défense. Qu'est-ce que c'est que cette photographie ?

13 R. [15:38:30] Eh bien, c'était une photographie prise un peu au hasard, au sein du
14 camp de l'ARS.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:38:37] Je crois que nous
16 pouvons donc passer à la suivante.

17 M. OBHOF (interprétation) : [15:38:43] Très bien.

18 Q. [15:38:49] Onglets 8 et 9 qu'on peut traiter ensemble. Alors, la référence c'est
19 0010 et... 0010-0230 et 0010-0231.

20 Où est-ce que ces photographies ont été prises, Nathan ?

21 R. [15:39:18] Monsieur le Président, c'est Aruu.

22 Q. [15:39:23] Et qui est l'homme en blanc ?

23 R. [15:39:33] C'est 023... 0230, n'est-ce pas ?

24 Q. [15:39:40] Effectivement.

25 R. [15:39:42] Ce... Cet homme-là, Monsieur le Président, en blanc, s'appelait Obwot
26 (*phon.*). Il était technicien en chef et officier chargé de la communication pour Joseph
27 Kony. Il avait été envoyé là-bas, mais je crois qu'il est mort aussi, il est mort pendant
28 l'attaque de Ri-Kwanga (*phon.*). Il était chef signaleur, je crois.

1 Q. [15:40:22] Je dois revenir à une des photographies, l'un de mes collègues m'a
2 rappelé que j'avais oublié de poser une question, non. À l'onglet n° 2, donc la
3 première photographie à l'onglet n° 2.

4 R. [15:40:38] Onglet n° 2.

5 Q. [15:40:40] 0010-0224.

6 R. [15:40:44] Oui.

7 Q. [15:40:45] Est-ce qu'il y a un arrangement particulier dans la façon dont les
8 personnes sont assises ici ? Bon, est-ce qu'il y avait d'un côté l'UPA et de l'autre côté
9 l'ARS ou bien est-ce que tout le monde était assis en même temps ?

10 R. [15:41:04] Non, il y avait une... une disposition particulière.

11 Q. [15:41:11] Est-ce que vous pourriez la décrire, s'il vous plaît ?

12 R. [15:41:18] Lorsque vous regardez cette photographie, vous avez directement le
13 dos de Joseph Kony, vous voyez ? Et puis, à sa gauche se trouve Abonga Papa.
14 Vous me suivez ?

15 Q. [15:41:38] Lequel, sur cette photographie, est Joseph Kony ?

16 R. [15:41:47] Vous voyez cette chaise, juste... juste au premier plan, vous avez... il y a
17 cette chaise avec quelque chose de blanc, ça c'est... ça c'est Joseph Kony.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:42:06] Oui, oui, je... moi, au
19 moins, je...je vois.

20 M. OBHOF (interprétation) : [15:42:11] Vous voyez, très bien.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:42:15] Oui, effectivement.

22 R. [15:42:18] Ça c'est Joseph Kony. À ses côtés, lorsque vous regardez la photo
23 comme ça, à sa droite se trouve Otti Vincent, à sa droite donc, Otti Vincent. À sa
24 gauche... à la gauche de Joseph Kony, il y a Abonga Papa, qui est chargé des prières,
25 et puis Vincent Otti donc. Et après il y a Opiro qui était officier médical en chef. Et
26 puis, vous avez Yardin, Yardin est le dernier en vert, à droite, et puis, l'homme...
27 l'homme ensuite qui est plus loin, il... avec la casquette rouge, il est vice...
28 commandant... commandant adjoint. Ensuite, Omona qui est mort, qui était le

1 second en chef de Kony, et puis, il y a l'autre...

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:43:16] Je ne vois plus très
3 bien. Je ne suis plus très bien.

4 R. [15:43:20] Non, non, non, je me suis trompé, excusez-moi, excusez-moi. J'ai
5 mélangé les choses. Kony est celui qui est à côté de... de l'arbre, à côté de l'homme...
6 de l'homme en uniforme.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:43:33] Bon, alors, on s'est
8 trompé.

9 R. [15:43:36] Oui, oui, oui. Kony est caché par la casquette rouge en civil. Et puis
10 ensuite, l'autre c'est Opiro, et puis ensuite, Banya. Et celui que vous voyez, Banya,
11 après le dernier civil, ça c'est Banya. Et puis ensuite, le prochain en uniforme, c'est
12 Lumumba, qui était officier signaleur.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:44:03] Je pense que ça va
14 maintenant. Nous nous sommes retrouvés sur cette photo.

15 M. OBHOF (interprétation) : [15:44:09] Ce soir, je peux peut-être lui demander de...
16 d'écrire les noms sur la photographie.

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:44:14] Si vous voulez, je
18 n'ai pas de problème avec cela. Mais l'information que cela nous donne est suffisante
19 si je puis dire.

20 M. OBHOF (interprétation) : [15:44:21] Très bien.

21 Q. [15:44:23] Monsieur le témoin, nous avons vu la photo de Otim précédemment.

22 R. [15:44:28] Oui.

23 Q. [15:44:30] Lorsque vous êtes arrivé, est-ce qu'il était considéré comme
24 commandant en chef ?

25 R. [15:44:37] Pardon ?

26 Q. [15:44:39] Otim Charles, est-ce qu'il était commandant en... haut commandant
27 lorsque vous êtes arrivé ?

28 R. [15:44:47] Otim était commandant de brigade, c'était un commandant de haut

1 rang, la brigade Gilva. Il était... C'était la deuxième brigade par ordre de rang.

2 M. OBHOF (interprétation) : [15:45:02] L'ancien avocat du témoin a demandé que
3 nous fassions cette dernière partie de l'interrogatoire à huis clos partiel pour l'onglet
4 n° 11.

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:45:14] Je comprends.

6 Huis clos partiel, s'il vous plaît.

7 *(Passage en audience à huis clos partiel à 15 h 45)*

8 (Expurgé)

9 (Expurgé)

10 (Expurgé)

11 (Expurgé)

12 (Expurgé)

13 (Expurgé)

14 (Expurgé)

15 (Expurgé)

16 (Expurgé)

17 (Expurgé)

18 (Expurgé)

19 (Expurgé)

20 (Expurgé)

21 (Expurgé)

22 (Expurgé)

23 (Expurgé)

24 (Expurgé)

25 (Expurgé)

26 (Expurgé)

27 (Expurgé)

28 (Expurgé)

- 1 (Expurgé)
- 2 (Expurgé)
- 3 (Expurgé)
- 4 (Expurgé)
- 5 (Expurgé)
- 6 (Expurgé)
- 7 (Expurgé)
- 8 (Expurgé)
- 9 (Expurgé)
- 10 (Expurgé)
- 11 (Expurgé)
- 12 (Expurgé)
- 13 (Expurgé)
- 14 (Expurgé)
- 15 (Expurgé)
- 16 (Expurgé)
- 17 *(Passage en audience publique à 15 h 49)*
- 18 M. LE GREFFIER (interprétation) : [15:49:07] Nous sommes en audience publique,
- 19 Monsieur le Président.
- 20 M. OBHOF (interprétation) : [15:49:13]
- 21 Q. [15:49:13] Le dernier onglet que je voudrais vous faire examiner, c'est l'onglet
- 22 n° 15, UGA-D26-0018-2843.
- 23 R. [15:49:39] Oui.
- 24 Q. [15:49:40] Est-ce que vous reconnaissez ce document ?
- 25 R. [15:49:48] Monsieur le Président, Messieurs les juges, oui, je le reconnais.
- 26 Q. [15:49:55] Est-ce que vous pourriez expliquer à la Cour ce que c'est ?
- 27 R. [15:50:06] Ce livre qui a pour titre « Le portrait d'un despote », il fait un portrait
- 28 de Museveni, son administration, sa personnalité. Ce livre, ça nous a donné

1 l'opportunité de rédiger ce livre. Il est vendu à Kampala, Nairobi et même à
2 Londres. C'est une... C'est un... une évocation de la personnalité de Museveni à
3 partir du moment où il a commencé la guerre dans la brousse jusqu'au moment où
4 nous avons rédigé ce livre qui a été imprimé à Nairobi. Je l'ai fait imprimer à
5 Nairobi.

6 M. OBHOF (interprétation) : [15:51:30] Bon, je crois qu'on peut s'arrêter ici pour
7 aujourd'hui, parce que j'en ai pour encore 15 (*sic*) minutes, peut-être une heure.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT SCHMITT (interprétation) : [15:51:39] Je comprends. Bon,
9 je pense que c'est une bonne suggestion que nous allons suivre.

10 Nous allons lever la séance pour aujourd'hui et nous retrouver demain à 9 h 30.

11 Merci.

12 M^{me} L'HUISSIER : [15:52:01] Veuillez vous lever.

13 (*L'audience est levée à 15 h 51*)